



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

06366

declassified

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. ~~Restreinte~~
UNIDO/TOULON
2 juin 1971
FRANCAIS

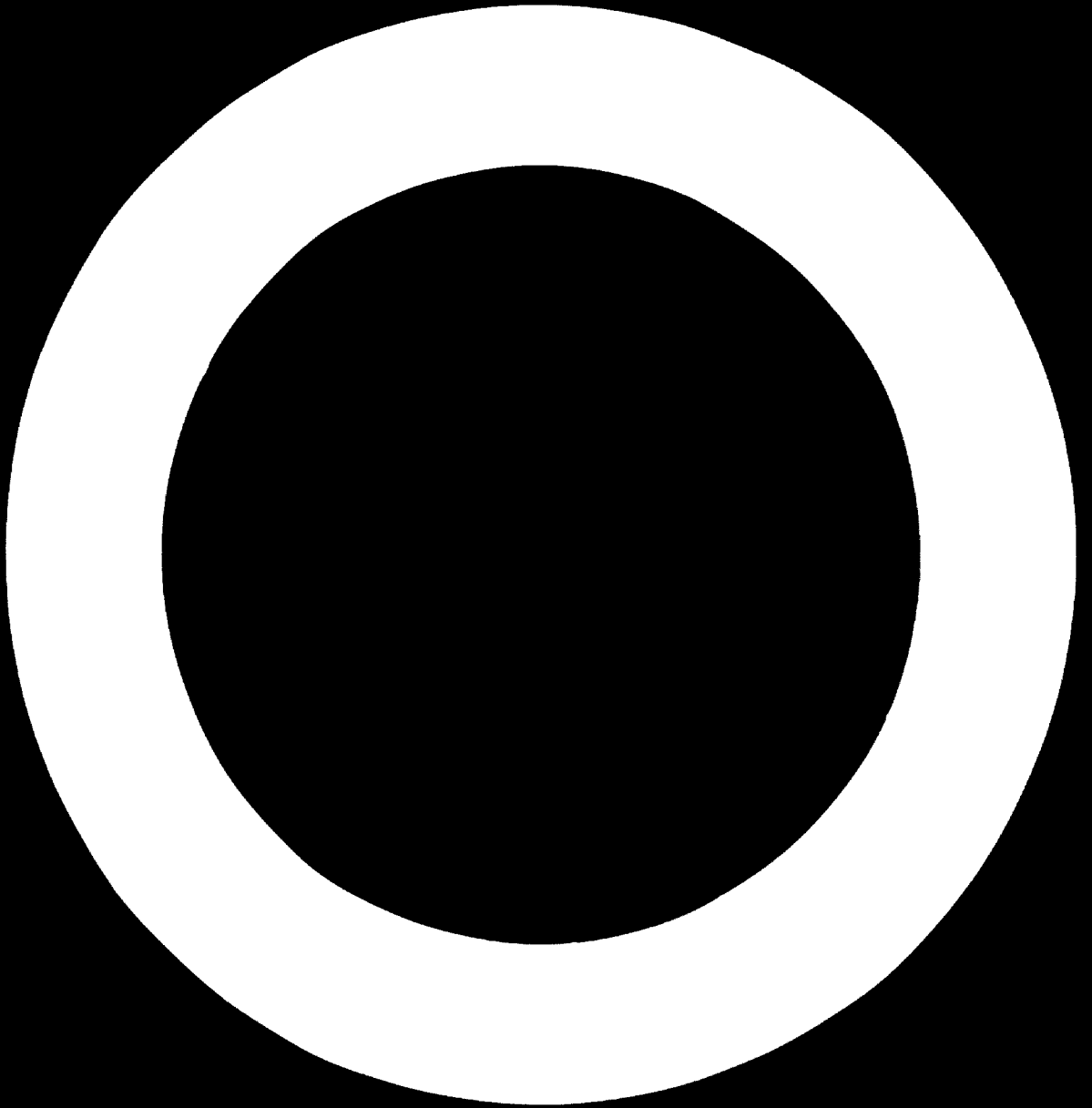
LE DOMAINE INDUSTRIEL

A
OUAGADOUGOU (1971)

par

M. Hassan Abedi-Darakei

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



LISTE DES MATIERES

- - - - -

<u>Sujet</u>	<u>Pages</u>
- Effort de redressement en Haute-Volta	1
- Situation actuelle du pays	4
- Ancienne zone industrielle	6
- Etudes techniques approfondies du projet de domaine industriel à Cuscadougou	9
- L'emplacement	10
- Conditions géographiques	10
- Facteurs favorables et défavorables dans le choix de l'emplacement	14
- L'électricité	15
- L'eau de ravitaillement	19
- L'évacuation des eaux	23
- Le courant d'air	25
- Conclusion sur l'acceptation du terrain proposé	29
- Recherche des points de vue des entreprises existantes	30
- Choix de parcelles de terre dans la zone industrielle pour installer le domaine industriel	33
- Les différentes étapes de réalisation	34
- Les caractéristiques des usines et bâtiments à construire	38
- Le coût de construction du domaine industriel	43
- Le coût d'éclairage de l'axe centrale	43
- Le coût de développement du domaine industriel	44

	<u>Pages</u>
- Raisons pour ne pas assujettir la réalisation du domaine industriel au financement du FID	45
- La période d'enseignement après les réalisations	46
- Assistances demandées au FNUD	48
- Equipement (Première proposition)	55
- Equipement (Deuxième proposition)	57
- Contribution du FID	60
- Contribution de contrepartie du Gouvernement	63
- Coût total du projet	71
- La gestion du domaine industriel	73
- Avantages tirés par le Gouvernement	78
- Financement des industries installées dans le domaine industriel	79
- Possibilités de financement du projet de domaine industriel	82
- Conditions à remplir en vue de l'obtention de la location des bâtiments des usines standard ou des parcelles de terre dans le domaine industriel (Conditions obligatoires - Conditions prioritaires - Conditions éliminatoires)	85
- Forme pour un acte de contrat de location dans le domaine industriel	89
- Formation d'homologue	94
- Etude préliminaire de développement du domaine industriel pour industries de toutes dimensions	95
- Les entreprises souhaitées pour le domaine industriel	100
- Statut de l'OPEV	101

PRELIMINAIRES

Le Haute-Volta, pays d'une population de 5 millions d'habitants, d'une superficie de 274.000 km², avec un budget annuel de près de 10 milliards de francs CFA en 1971 (près de 40 millions de dollars des Etats-Unis) est un pays sous-développé, loin d'avoir de bonnes conditions économiques.

Certes, des efforts étonnants ont été faits ces dernières années pour le redressement économique du pays, mais pour arriver à un résultat satisfaisant, des années de persévérance et d'incessants efforts humains seraient nécessaires.

Pour se rendre compte de la situation, nous allons d'abord dire par quelques chiffres, tout d'abord, l'effort déployé ces dernières années, ce qui sera significatif pour montrer la volonté intense du pays d'améliorer son existence. Ensuite, nous décrirons l'état actuel des choses, en nous bornant à citer un avis officiel du Gouvernement du pays, montrant les mauvaises conditions existantes.

D'abord jetons un coup d'oeil sur l'effort fait par ce peuple pendant les 4 dernières années.

En 1965, la situation financière du pays était marquée par un passif de près de 4 milliards de francs CFA.

Depuis ce temps, grâce à certaines réglementations, à certaines restrictions nécessaires et à une planification, la situation s'est améliorée considérablement.

Les excédents des recettes sur les dépenses ont progressivement augmentés. Ils ont été respectivement de 491 millions, 562 millions et 500 millions pour les années 1967, 1968 et 1969.

Les dépôts à la caisse d'épargne publique, de même que dans les banques, se sont accrus. Ils ont atteint respectivement le niveau d'un milliard et de deux milliards cinq cents millions de francs CFA.

Une organisation de planification a été créée en 1967, pour un premier exercice de 4 ans. Ses objectifs d'investissements portaient sur un total de près de 27 milliards cinq cents millions de francs CFA. Son but était principalement l'accroissement de la production du pays.

Pendant les trois premières années de son exercice, le Plan a déjà attribué une somme dépassant 13 milliards 700 millions de frs. Il a réalisé près de 7 milliards 800 millions pour l'année 1970.

Il est à noter que les résultats obtenus sont en grande partie dus aux aides étrangères, parmi lesquelles le CNUD a une place d'honneur. Mais le Gouvernement du pays a contribué à plus de 50% de ces réalisations, ce qui est un effort estimable pour un pays dont le budget annuel ne dépasse pas 10 milliards de frs CFA.

Les réalisations se rapportent à tous les domaines: l'amélioration des routes existantes et la création de routes nouvelles - la Santé Publique - l'Education Nationale - l'Agriculture - création des barrages assurant une meilleure disponibilité en eau, etc, etc. Mais nous nous bornerons dans ce rapport, à décrire et d'ailleurs d'une façon sommaire, les réalisations industrielles de ces dernières années.

Huit nouvelles usines, d'un investissement total de deux milliards deux cents millions de francs, ont été installées, pendant ce temps. Il s'agit de :

- Une usine textile (Filature, tissage, imprimerie, teinturerie de coton) avec 450 emplois.
- Deux usines d'arrimage de coton d'une capacité respective de 10.000 et de 5.000 tonnes.
- Une agglomérerie de sucre en poudre de 15.000 Tonnes de capacité.
- Une briqueterie Hauffman de 12.000 Tonnes.
- Une Fabrique d'allumettes.
- Une manufacture de tabac et de cigarettes.
- Une fabrique de chaussures Beta et enfin
- Une fabrique de peintures et de colorants d'une capacité de 600 Tonnes.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Parmi ceux-ci citons :

- Une minoterie de blé et de mil de 15.000 tonnes avec 350 millions de francs d'investissement, prévue pour 1971.
- Une huilerie savonnerie de 20.000 Tonnes avec 719 millions de francs d'investissement.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité des produits, certains projets ont été exécutés et des centres artisanaux créés. Citons :

- Le Centre de Formation des Artisans Ruraux.
- Le Centre de Formation Féminine Artisanale.
- Le Centre National de l'Artisanat d'Art.

Dans le secteur minier, une immense activité a été déployée. Les résultats concernant les recherches ont été encourageants. Il s'agit de gisements de magnétite, de cuivre, de manganèse, de calcaires, de bauxite et de marbre.

D'autres projets d'industrialisation sont en cours. Nous en parlerons dans les chapitres traitant le développement de la future zone industrielle.

Cependant, et malgré tous ces efforts, la situation générale n'est pas du tout brillante. Au commencement de l'année 1971, le nombre total d'entreprises recensées en Haute-Volta, y compris l'industrie du bâtiment et des travaux publics, est égal à 79 unités.

Parmi ces entreprises, 16 seulement sont gérées par les voltaïques. Et pour mieux se rendre compte des difficultés économiques du pays, nous transmettons un avis officiel du Gouvernement, extrait d'une requête au BIRD, daté d'avril 1969.

" La Haute-Volta est principalement agricole. L'industrie et l'artisanat ne représentent que près de 6% du produit intérieur brut.

Les principaux obstacles au développement industriel du pays sont :

La position géographique éloignée de la mer, le manque de ressources minérales, le manque d'infrastructure commerciale, le manque d'énergie hydro-électrique, le coût élevé de l'énergie thermique, le manque de capitaux privés, l'insuffisance de cadres supérieurs et de main d'œuvre spécialisée et le coût élevé du personnel étranger.

Les activités industrielles et artisanales sont concentrées dans la production des denrées alimentaires (boissons et alcools, boulangeries, huileries et similaires) et du textile. D'autres industries comprenant quelques usines de production mécanique de matériel de construction, de menuiserie, d'imprimerie et similaires, constituent le total de l'industrie voltaïque.

Pendant longtemps, la Haute-Volta devra recourir, pour l'implantation d'établissements industriels, grands et moyens, aux investissements étrangers, aux investissements publics et aux sociétés

d'économie mixte avec participation de l'Etat.

Le manque total d'entreprises industrielles modernes, possédées et gérées par des Voltaïques, représente un facteur de déséquilibre et de stagnation dans la structure et le développement économique et social du pays.

Le Gouvernement de la Haute-Volta considère que le moyen le plus efficace de faire participer les voltaïques à l'industrialisation du pays est de les orienter vers les activités industrielles modernes, pouvant être entreprises sur une petite échelle.

Cette tâche demande un effort soutenu tendant à stimuler l'esprit d'entreprise parmi les voltaïques ayant les capacités voulues et leur apporter toute l'assistance nécessaire à tous les stades de la planification, du financement et de l'établissement, de la mise en route et de l'exploitation (production, gestion et commercialisation) de leurs entreprises. "

Ces lignes extraites d'un document officiel sont bien significatives. Pas de camouflage ni de trufferie. On a un reflet franc de la situation du pays.

ETAT DE L'ANCIENTE ZONE INDUSTRIELLE
- - - - -

Il y a plus de 15 ans, un terrain d'une superficie de 30 ha fut désigné comme zone industrielle de Ouagadougou. Il est situé au bord de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou, à laquelle il est relié par 2 branchements particuliers. Cette zone fut partagée en 75 lots. Bien que dans la zone il n'y ait que 17 industries installées, tous les lots ont été entièrement cédés et attribués. La plus la zone est mal desservie. Les voies d'accès ne sont pas entretenues. L'aménagement fait est bien sommaire. Les eaux usées s'évacuent dans la réserve au barrage servant à l'alimentation de la capitale. La zone est entourée de quantité d'habitations et ne peut plus s'agrandir. Cette zone se trouve au vent de la ville pendant la saison des pluies.

En somme, la zone est saturée et ne remplit mal ses fonctions.

C'est dans de telles conditions que le Gouvernement de la Haute-Volta demande l'aide du PND, pour établir un domaine industriel dans la nouvelle zone déjà prévue. Il désire, au moyen de la création de ce domaine industriel, muni des bâtiments appropriés et équipé en outillage mécanique, encourager la population voltaïque à participer à la création des petites entreprises industrielles.

Pour mener à bien l'étude de la réalisation d'un nouveau domaine industriel, une consultation de l'industrie existante a été effectuée afin de rassembler les renseignements les concernant: les besoins d'expansion, les difficultés existantes et surtout pour trouver des industries artisanales locales désireuses de se transformer en des unités un peu plus modernes.

Nous avons posé au revoir pour ces industries:

- 1) leur état de location afin d'éviter l'infiltration dans le domaine industriel de toute industrie n'ayant pas de bonnes conditions économiques;
- 2) L'avis de leurs dirigeants sur la création du nouveau domaine;
- 3) Le désir des dirigeants de s'installer dans le nouveau domaine industriel et quel la possibilité de se servir des services communs, atelier de réparation, comptabilité et autres provenant du recouvrement de ces unités.

En outre, nous avons posé directement les questions suivantes à tous les industriels:

Désirez-vous vous installer dans la zone industrielle nouvelle et alors dans le cas positif:

- a) Quelle sera, en m², la surface du bâtiment nécessaire pour votre travail?
- b) Quelle sera, en m², la surface libre que vous désirez avoir?
- c) Désirez-vous un terrain dans la zone industrielle où vous construisez vous-même les bâtiments nécessaires au fonctionnement de votre usine ou préférez-vous être logé dans un bâtiment déjà construit dans le domaine industriel?
- d) Que feriez-vous de l'emplacement actuel de votre unité au cas où vous obtiendriez le droit de vous installer dans la zone industrielle?
- e) Préférez-vous acheter ou louer dans la zone industrielle?

Primo - un lotissement avec bâtiment?

Secundo - Un terrain à construire suivant les règlements?

Les réponses à notre questionnaire n'ont pas été encourageantes. Elles seront analysées dans les pages suivantes.

De plus, pour compléter notre étude, nous avons projeté de visiter les industries voltaïques existantes. Tâche qui a été difficile et bien laborieuse et finalement inachevée par manque de moyen de transport en temps voulu.

ETUDES TECHNIQUES APPROFONDIES

DU

PROJET DU DOMAINE INDUSTRIEL

à

QUAGADVOGUS

Les buts de la création de ce domaine industriel
- - - - -

- Accroître la croissance industrielle dans la capitale;
- Fournir des emplois dont le besoin se fait sentir de plus en plus;
- Préserver l'esprit d'entreprise;
- Encourager la croissance économique particulièrement dans le secteur des petites industries;
- Concentrer les services rendus et par là, concourir dans l'extension industrielle (eau, électricité, routes, ateliers etc);
- Localiser les entreprises en vue d'une entraide mutuelle;
- Satisfaire les programmes de l'urbanisme;
- Une meilleure stabilité de l'emploi;
- De meilleurs échanges commerciaux;

- Centraliser les problèmes bancaires avec création d'un guichet de banque et le mise en service d'un entrepôt sous la direction de la Banque, servant à favoriser la marche des usines industrielles par l'octroi de crédits sur leurs matières premières ou sur leurs produits fabriqués :

Le Gouvernement a soumis la création d'un Domaine Industriel.

1) L'emplacement

Conditions géographiques

Une ancienne proposition de création au domaine industriel à Bobo-Dioulasso avait été rejetée par le Gouvernement. Le choix de la capitale Ouagadougou, à la place de Bobo-Dioulasso, était motivé par les avantages sociaux et la nécessité de rendre Ouagadougou, de plus en plus actif, d'un centre de réparations pour tous les besoins industriels et agricoles. Les chances de réussite d'un domaine industriel tout près de la capitale, étaient considérées comme plus grandes qu'à Bobo-Dioulasso.

Cette emplacement de la nouvelle zone industrielle de Ouagadougou le Gouvernement voltaïque a proposé un terrain d'une superficie de près de 100 ha, dont les dimensions sont de près de 700 m. sur 2500 m. .

L'emplacement choisi est surtout intéressant, comme nous le verrons :

plus loin , parce qu'il n'exigera pas de grandes dépenses pour son infrastructure.

Ce terrain est situé au nord-est de la capitale, sur la route de Kaya, à environ 3 km de la ville. Il aurait été souhaitable que cette distance fût plus courte, le domaine industriel aurait été en service plus rapidement. Cependant, la population se servant intrinsèquement de la bicyclette et du vélo-moteur, arrivera assez facilement à accéder aux lieux proposés.

Le terrain est particulièrement favorable. Ses côtés est et ouest bordent respectivement, d'une part, la route de Kaya-Bungadougou et , d'autre part, le tracé du prolongement ferroviaire vers Kaya, Lori et Tambac où se trouve un riche gisement de manganèse. Un branchement particulier de la voie ferrée, à l'intérieur de la zone, a été souhaité par le Gouvernement. L'estimation du financement, d'après une étude faite par l'OTAM et publiée en décembre 1970, dépassera 445 millions de frs CFA pour le tronçon de la voie ferrée allant de la ville à l'entrée de la zone industrielle. Le financement du branchement à l'intérieur de la zone est évalué , par la MAN, entre 55 et 65 millions de frs CFA.

Une requête du Gouvernement pour cette réalisation a été adressée au Fonds Européen de Développement qui ne s'est encore pas prononcé sur le programme.

Dans cette zone, une partie de 48 hectares est destinée à servir aux premières phases des réalisations. Le reste servira aux phases ultérieures.

Il a été proposé par le Gouvernement que notre domaine industriel soit situé dans ces 48 ha. Il y aura aussi des lotissements pour les

industries de différentes dimensions, pour des entreprises économiques en général et pour une cité artisanale.

La surface du domaine industriel, indiquée par le Gouvernement est de 11.400 m².

On a proposé un domaine avec 15 petites usines normalisées à 100 m² de bâtiments chacune; un bâtiment administratif de 150 m²; un atelier de mécanique générale et d'électricité de 400 m²; des routes internes, parkings et de la verdure.

Pour le choix de l'emplacement d'une zone industrielle, il existe un certain nombre de facteurs, plus ou moins importants, auxquels l'emplacement envisagé doit se conformer au maximum.

Nous commençons à étudier ces facteurs pour l'emplacement proposé pour la zone industrielle. Nous concluons ensuite en faveur de l'acceptation ou du refus de cet emplacement.

Les valeurs des paramètres d'efficacité, indiqués ci-dessous, sont celles qui conviennent le mieux aux conditions particulières de la Haute-Volta. Dans leur attribution, on a tenu compte des conditions géographiques, climatiques, des coutumes, de la densité de la population et autres. Pour un pays tel que la Haute-Volta, les facteurs les plus importants pour le choix de l'emplacement d'une zone industrielle sont:

- La facilité de ravitaillement en eau. Très important à cause de la saison de sécheresse.
- La non possibilité d'inondation. Important à cause des

pluie torrentielles de la saison des pluies.

- la facilité d'écoulement des eaux. Important à cause du terrain, parfois, bien peu permeable.

Alors que d'autres paramètres comme la pollution de l'air, l'existence de gaz et même de courant électrique installé, n'ont pas une grande importance pour le pays concerné par notre étude.

Nous verrons dans les pages suivantes pourquoi dans les conditions actuelles de la Haute-Volta, le rôle du réseau électrique ne joue pas un grand rôle. Nous serons même amenés à proposer l'installation des moteurs générateurs pour la production d'électricité.

La valeur numérique des paramètres varie dans chaque cas particulier. Par exemple, si on a un projet d'implantation d'une zone industrielle à proximité d'une grande ville, avec un risque de pollution de l'air, alors le paramètre "Vents dominants" prendra une importance capitale. Ce n'est pas le cas pour les villes de la Haute-Volta. Inversement, pour un pays avec abondance d'eau, avec des rivières et des pluies régulières, le paramètre d'efficacité de ravitaillement en eau devient peu important. Pour la Haute-Volta, le manque d'un approvisionnement régulier en eau pendant toute l'année et la saison sèche est un facteur essentiel.

b - Facteurs favorables et défavorables

Les principaux facteurs intervenants dans le choix de l'emplacement de la zone industrielle à Ouagadougou et la valeur numérique de leur efficacité peuvent se résumer comme suit :

<u>FACTEURS</u>	<u>PARAMETRES D'IMPACTATION A QUALITE</u>
- L'existence d'un réseau de courant électrique	5
- La possibilité de ravitaillement en eau	30
- L'existence du gaz pour la combustion	2
- La facilité d'évacuation des eaux	15
- Les conditions des routes d'accès	8
- Les avantages d'une voie ferrée	8
- Les avantages d'être à proximité d'un aéroport	2
- Distance optimale de la ville	4
- L'héliant curvier	2
- Les vents dominants	2
- La possession des terres	2
- L'aménagement du terrain	2
- La sécurité vis-à-vis de l'inondation	14
- Autres facteurs	4
	<hr/>
Total	100

Voyons quel est le pourcentage réalisé du paramètre de chacun de ces facteurs pour le terrain proposé.

L'existence d'un réseau de courant électrique (paramètre 5)

Un courant électrique de moyenne tension, 19.000 volts, passe tout au bord de l'emplacement de la zone. Il suffit d'installer un poste de transformation pour alimenter notre domaine industriel. Ceci exigera une dépense supplémentaire de près de 1.000.000 frs CFA soit, en échange, on aura un courant de tension fixe et no. variable de 300/420 volts. C'est un avantage appréciable quand il s'agit d'outillage industriel.

Si un réseau de courant basse tension passait dans la zone industrielle, on n'aurait pas à dépenser la somme pour l'installation du transformateur mais, en échange, avec la longueur de la ligne de transport, la tension serait baissée et les machines, ne recevant pas la tension correspondant à leur caractéristiques, auraient des rendements médiocres.

Remarquons ici, la question très importante du prix de vente de l'électricité au domaine industriel. Le prix du courant électrique ordinaire est élevé à Guéradougou. On nous a même parlé de 30 frs, 50 le prix du kWh, aux heures de pointe. De tels prix seraient trop excessifs pour les entreprises industrielles désireuses de concurrencer des produits similaires fabriqués ailleurs.

Nous proposons de réagir pour avoir un prix spécialement réduit du kWh pour les consommations du domaine industriel. Entre autres procédures, on pourra créer un unique mais grand consommateur. Il achètera, à un prix spécial, tout le courant servant pour le domaine

industriel, sur un seul compteur, pour le distribuer ensuite à des sous-abonnés, petits consommateurs.

L'office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV), dont nous parlerons longuement dans les pages suivantes, est tout indiqué pour remplir cette fonction de grand consommateur.

Dans le cas de refus absolu de baisse de prix du courant par la Compagnie d'Electricité Voltaïque, la production de l'énergie électrique par des moteurs-générateurs, appartenant au domaine industriel, peut être envisagée.

En tout cas, on trouvera ci-contre, les calculs isolés, pour l'installation du poste de transformation de 100 KVA, ou bien pour l'achat et l'installation de 2 moteurs générateurs d'une puissance également de près de 100 KVA (exactement 111 KVA).

Annexe I

Poste de Transformation pour une puissance de 100 KVA

Désignation	Prix unitaire frs. CFA	quantité	Total frs. CFA
- Barre avec 3 chaînes AN.3	39.920	1	39.920
- Cable Cuivre nu dur 22 mm ²	1.200	32 kg	38.400
- Déroulage, tirage, réglage	30	150 ml	4.500
- Boutrelle HBA 100/11 n Juncolée	148.000	1	148.000
- Barre avec 3 éclateurs 1753 HA.0	51.600	1	51.600
- Coupe Circuit FOA	32.000	3	96.000
- Transformateur H 61 - 100 KVA 15.000/380/220	526.500	1	526.500
- Ferrure d'accrochage	20.000	1	20.000
- Cable vultyprés 3 x 50 ² + 1 x 35 ²	3.100	20 ml	62.000
- Branchée lunée	1.200	6 ml	7.200
- Fourreau de protection	5.500	2	11.000
- Disjoncteur 150 A	42.500	1	42.500
- Coffret C.I 100/5	39.000	1	39.000
- Ferrure tableau de compteur	10.000	1	10.000
Total			1.100.920 frs. CFA

Annexe II

Moteurs Diesels et Générateurs pour une Puissance de 111 KVA

Désignation	Prix unitaire en francs USA	Quantité	Total
1 - un diesel générateur type 35-110 avec 1200 t/m 36 KVA	1.400.000	1	1.400.000
2 - un diesel générateur type 45-100 avec 700 t/m 75 KVA	2.740.000	1	2.740.000
3 - coût de montage de schour générateur de 36 KVA	240.000	1	240.000
4 - Coût de montage du moteur générateur de 75 KVA	200.000	1	200.000
5 - Fondation pour le 36 KVA	100.000	1	100.000
6 - Fondation pour le 75 KVA	104.000	1	104.000
Total			4.944.000 francs USA

Le choix de l'une ou de l'autre méthode d'alimentation en énergie électrique dépendra du prix de vente proposé par la VICHIBEC, mais de toute façon, nous considérons le paramètre 5 attribué à l'électricité, non entièrement réalisé. Ceci à cause des dépenses supplémentaires. Dans ces conditions, nous prenons le paramètre réalisé 3 au lieu de 5.

La possibilité de ravitaillement en eau (paramètre 3C)

Le problème de l'eau est presque complètement résolu. Voici l'état actuel des choses.

Une conduite de 600 mm de diamètre, avec un débit de 220 m³ par heure et une pression de 2 kg/cm² est déjà posée entre LOUMBILA et la vallée de Mangadougou. Le barrage de Loumbila avec 35.000.000 m³ de contenance est prévu, après l'évaporation et les infiltrations, pour plus de 10.000.000 m³ d'eaux effectives.

Cette conduite longe déjà la route de Kaya et borde bien les terres de la zone industrielle. Il ne reste plus qu'à brancher la conduite propre de la zone.

Quant à l'eau potable nécessaire à la consommation du domaine industriel, le problème est également déjà réglé et aucun problème n'est à envisager pour le futur. En effet, un accord d'obtention des crédits, pour la réalisation et l'adduction d'eau potable, est signé entre la Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural et le FED. Suivant cet accord, l'eau potable de Mangadougou doit

alimenter le nouvel abattoir qui doit être construit dans la zone industrielle. (La construction de ce nouvel abattoir doit débuter en 1971).

Il sera une conduite de 200mm de diamètre dont déjà une partie est en service, entre la ville de Guigadougou et l'emplacement de l'ancien abattoir. Le prolongement de cette conduite, c. à d. la partie entre l'ancien et le nouvel abattoir, sera posé en bordure de la route de Kaya. Il prolongera un des côtés du rectangle zone industrielle (voir Carte N° 1).

Il ne restera plus qu'à brancher cette conduite sur la conduite propre au domaine industriel et à faire un réseau de distribution pour tous les bâtiments.

Comme à présent la pression dans cette conduite n'est pas connue, au cas où la pression ne serait pas suffisante, on y remédierait en construisant un château d'eau.

Le coût des branchements en eau pour l'alimentation interne du domaine industriel.

Les calculs sont faits, seulement, pour la pose et pour le branchement sur la conduite existante de la ville, pour une conduite principale pour le domaine, de 200 mm de diamètre et longeant toute la longueur du domaine industriel. A partir de cette conduite principale, le coût des branchements secondaires internes, joignant le réseau aux usines, au bâtiment administratif et à l'atelier mécanique est calculé dans le coût de la construction de ces bâtiments. Nous y reviendrons dans les pages suivantes.

Deux conduites, d'une longueur de 215m chacune et d'un diamètre de 200 mm, traverseront toute la longueur du domaine industriel. L'une approvisionnera le domaine en eau industrielle, l'autre en eau potable. Les diamètres 200mm ont été choisis volontairement afin de ne pas entraîner la double dépense de la pose d'autres conduites quand il s'agira d'alimenter toute la zone industrielle. Avec les diamètres envisagés, on prolongera seulement les conduites existantes.

La fourniture sera en fonte ductible avec un revêtement en ciment, le tout posé sur une couche de sable de 20 cm d'épaisseur. Par économie, on placera les 2 conduites dans une seule tranchée. Pour cette réalisation on aura besoin d'une somme de 6.609.000 fra CFA. Les détails sont inscrits dans la page suivante.

Coût de la réalisation pour alimentation en eau potable
et en eau industrielle du domaine industriel

- Eau potable à partir de la conduite pour le futur abattoir.
- Eau brute à partir de la conduite de Loumbila déjà existante.

Annexe III

Désignation	Prix unitaires fra. CFA	quantité	Total P. CFA
- Fouille en tranchée pour la pose de deux conduites	949	220 ml	208.780
- Fourniture et pose de canalisation en fonte ductible, avec revêtement en ciment, y compris pièces spéciales, raccords, coupe des tuyaux, posé sur le lit de sable de 70 cm d'épaisseur avec calage et butées et ancrage, toutes dépenses comprises, dans le diamètre de 200 mm	15.000	215 ml	3.225.000
- Pour une seconde conduite dans la même tranchée	15.000	215 ml	3.225.000
Total			6.658.780 fra. CFA

Le paramètre 30 d'efficacité pour l'eau est entièrement réalisé.
il n'y a qu'à connecter le branchement interne sur la conduite principale.

Le Gaz - (paramètre 2)

Avec l'inexistence du gaz, il n'y a pas de paramètre d'efficacité.
Nous le considérons comme nul pour calculer la somme des paramètres réalisés.

L'Evacuation des eaux (paramètre 15)

Le terrain est en pente douce. Avec une canalisation appropriée,
on arrive facilement à évacuer les eaux usées ou de pluie.

Voici une estimation du coût de cette canalisation d'un total
de 1.737.000 frs CFA.

A N N E X E IV

Désignation	Prix unitaire frs CFA	Quantité	Total frs CFA
- Fouille pour la pose de canalisation	750 moyenne	210ml	157.500
- Canalisation en béton diamètre 50cm	5.500	160ml	330.000
- Canalisation en béton " 60cm	6.500	50ml	325.000
- Regards des visites	45.000	5 U	225.000
- Branchements particuliers	25.000	3 U	200.000
TOTAL			1737.500

Les conditions étant satisfaites d'une manière normale,
nous considérons le paramètre 15 de la facilité d'évacuation des
eaux comme entièrement réalisé.

Les routes d'accès - (Paragraphe d)

La route de Kaya avec une largeur de 9 mètres longe le côté de 700 mètres de la zone industrielle. Le domaine industriel se plaçant au bord de ce côté, son accès est parfaitement assuré.

La largeur de cette route, comparaison faite avec les autres routes du pays et, compte tenu de l'intensité modérée du trafic, paraît suffisante.

Cependant, comme cette route n'est pas asphaltée et qu'il n'y a pas de programme proche pour son bitumage, nous prendrons comme paramètre réalisé 7 et non pas 8 correspondant à une situation idéale.

Le Chemin de Fer - (Paragraphe B)

Il est projeté d'allonger la ligne de chemin de fer de la ville de Ouagadougou jusqu'à l'intérieur de la zone industrielle. Les études de réalisations sont faites et la demande de financement des travaux est envoyée au Fonds Européen de Développement. Il sera, probablement, réalisé dans le futur; mais comme à présent rien n'existe, nous prendrons comme paramètre réalisé de chemin de fer 7 au lieu de 8.

La proximité de l'aéroport - (Paragraphe 2)

Le domaine industriel étant loin de l'aéroport de Ouagadougou il n'y a pas à compter de paramètre pour le terrain en question.

La proximité de la ville - (paramètre 4)

L'implacement est prévu à une distance de 3 km de la ville, près d'une grande forêt: le bois de Boulogne, destiné lui-même à attirer les promeneurs. Pas de problème pour la main d'oeuvre simple, il y en a en abondance. Par contre la main d'oeuvre spécialisée est bien rare et, en conséquence, il est nécessaire de former des spécialistes par l'apprentissage des intéressés. Ceci constituera un des programmes très importants des dirigeants de la zone industrielle.

En tout cas, avec 3 km de distance, nous considérons le paramètre 4 de la proximité de la ville comme réalisé.

L'habitat ouvrier - (paramètre 2)

Il n'y a rien aux alentours du domaine pouvant servir au logement d'ouvriers. Le paramètre n'est pas réalisé. On le comptera zéro dans le total.

Les vents dominants - (paramètre 2)

Ce paramètre a été seulement compté pour 2 pour notre domaine industriel. En effet, le domaine est assez petit, de 11.400 m² ou avec son espace de réserve pour l'extension future 17.500 m². Dans un tel espace, il ne s'agira pas d'installer des usines causant des pollutions graves. On ne peut y placer ni industrie sans haut-fourneau dégageant des quantités de fumées, ni industrie chimique à mauvaises odeurs, ni aucune autre de ce genre. Il s'agira de petites industries à l'échelle " artisanale moderne".

Dans ces conditions le paramètre 2 attribué aux vents dominants est convenable.

Voici l'état des vents dans la zone industrielle (ou le domaine industriel) :

- pendant la saison sèche, le vent souffle du côté du domaine industriel vers la ville de Ouagadougou. Le vent est bien connu et dénommé l'Alizé du Nord.

- pendant la saison des pluies, le courant d'air est inversé. Il va alors de la ville vers le domaine industriel.

Comme il y a plus de 5 km de distance entre le domaine industriel et la ville et qu'en plus, nous l'avons vu, il ne s'agira que de petites industries sans risque de pollution d'air, on voit que le choix de l'emplacement est des terres au profit de ce vent est satisfaisant.

Il sera notamment pour les entreprises ne logeant dans la zone industrielle. Pour ces entreprises on placera les usines les plus polluantes vers le nord ou vers le nord-ouest. D'ailleurs il est probable qu'une zone verte sera créée, dans l'avenir, entre la zone industrielle et la ville.

En tout cas, ce qui concerne le domaine industriel, le paramètre 2 pour les vents dominants peut être considéré comme réalisé.

Possession des terres - (Paramètre 2)

Le terrain doit être acheté. Mais dans l'état actuel des

choses, le prix est bien bas. On a prévu 75 frs CFA, le prix au m². Cela fera pour l'ensemble de la surface du domaine industriel, y compris sa réserve, une somme de 1.200.000 frs CFA.

La somme est modeste. Nous considérons le paramètre 2 comme réalisé.

L'aménagement des terres - (Paramètre 2)

Le terrain est en pente douce, il n'est pas accidenté, surtout à l'endroit prévu comme emplacement du domaine industriel.

On a prévu que 100 frs CFA représentait le coût de l'aménagement du terrain. Il nous semble un peu élevé et cependant pour plus de sûreté nous prenons cette même somme de 100 frs. Le coût de l'aménagement du domaine industriel (11.000 m²) plus son espace de réserve (5.700 m²) ne sera que de 1.710.000 frs CFA.

La somme est modeste, sans de grandes dépenses d'aménagement, nous considérons le paramètre atteint.

L'inondation - (Paramètre 14)

Aucune rivière importante ne passe près de la zone envisagée. Dans pas de risque d'inondation en période de crue. Le terrain est en pente douce. On aura une évacuation naturelle de pluie.

Le paramètre 14 est obtenu.

Autres facteurs - (Paramètre 4)

Citons l'existence du Centre Spatial et aussi l'existence du Centre de Réception des Postes et des Télécommunications, à proximité de la zone industrielle.

Les règlements et accords existants interdisent l'émission de parasites radio-électriques dans un rayon bien déterminé du Centre Spatial et des services de télécommunications.

Pour la parcelle de terre, choisie comme emplacement du domaine industriel, les conditions exigées sont complètement remplies. La parcelle est en dehors du rayon de protection.

Il en est tout autre pour la zone industrielle dont une partie sera située à l'intérieur de ce rayon de protection. On remédiera à cet inconvénient, en plaçant dans cette partie de la zone de protection, uniquement, les entreprises n'émettant pas de parasites nuisibles.

Le paramètre 4 d'efficacité pour la parcelle de terrain du domaine industriel est complètement réalisé.

Conclusion

Récapitulons les paramètres réalisés pour la parcelle de terrain proposé pour l'emplacement du domaine industriel. De ce qui a été dit résulte le tableau suivant :

Facteurs	paramètres	
	A réaliser comme maximum	réalisé pour terrain proposé
L'électricité	5	3
L'eau	30	30
Le gaz	2	0
L'évacuation des eaux	15	15
Les routes d'accès	8	7
Le Chemin de fer	8	7
L'aéroport	2	0
La proximité de la ville	4	4
L'habitat ouvrier	2	0
Le vent	2	2
La possession des terres	2	2
L'aménagement du terrain	2	2
Le problème d'inondation	14	14
Autres facteurs	4	4
Total	100	90

On voit que sur les 100 paramètres idéaux pour le choix de l'emplacement du domaine industriel, le terrain proposé par le Gouvernement en réalise 90. C'est un bon résultat. L'emplacement est bien choisi. Nous l'acceptons. Cependant, nous remarquons que s'il était plus proche de la ville, il serait occupé plus rapidement.

2) - Recherche du point de vue des entreprises existantes.

Pour se rendre compte de l'état des entreprises existantes dans le pays et en déduire certaines questions sur le domaine industriel, en particulier pour pouvoir répondre aux éventuelles demandes d'infiltration dans le domaine industriel ou dans la zone, des contacts ont été établis, par correspondance et par visites, avec un grand nombre des 79 entreprises existantes.

Un questionnaire, dont on voit le modèle ci-dessous, a été adressé à 60 d'entre elles parmi les plus susceptibles de s'intéresser au projet du domaine industriel. Le questionnaire fut envoyé non seulement aux unités de Ouagadougou, mais aussi à celles situées à Bobo-Dioulasso, à Koudougou et à Banfora. (Les seules villes possédant quelques industries)

Questions posées aux unités industrielles de la Haute-Volta,

- 1) - Nom et adresse de l'unité:
 - a) - La fabrique.
 - b) - Le bureau.
- 2) - Date de l'inauguration de l'établissement.
- 3) - Nom des produits fabriqués.
- 4) - Type de la direction (forme juridique).
- 5) - Problèmes et besoins pour lesquels la direction de l'établissement juge utile l'obtention d'aide ou l'intervention du Gouvernement:
 - a) - Sur l'emplacement de l'unité industrielle.
 - b) - Sur l'état de l'équipement de l'unité.
 - c) - Concernant la matière première.

- d) - Concernant la main d'oeuvre.
 - e) - Concernant les crédits.
 - f) - Concernant l'infrastructure.
 - g) - Concernant l'exécution du travail.
 - h) - Les règlements en vigueur.
 - i) - Les problèmes techniques.
 - j) - Tout autre aspect à d'crire.
- 6) - Quel est le nombre de jours de travail pendant l'année?
- a) - Le nombre d'équipes en 24 heures?
 - b) - Le nombre d'ouvriers dans chaque équipe?
 - c) - Le nombre du personnel de bureau?
- 7) - Désirez-vous vous installer dans la nouvelle zone industrielle?
- Dans le cas positif:
- a) - Quelle sera en m² la surface des bâtiments nécessaires à votre travail?
 - b) - Quelle sera en m² la surface libre que vous désirez avoir?
 - c) - Désirez-vous un terrain dans la zone industrielle où vous construirez vous-même les bâtiments nécessaires au fonctionnement de votre entreprise, ou bien préférez-vous être logé dans un bâtiment déjà construit dans la zone industrielle?
 - d) - Que feriez-vous de l'emplacement actuel de votre unité en cas où vous obtiendriez de vous installer dans la zone industrielle?
 - e) - Préférez-vous acheter ou louer dans la zone industrielle:
 - Prime - un bâtiment construit.
 - Seconde - un terrain pour y construire les bâtiments nécessaires.
- 8) - Indiquez le capital investi dans l'unité existante:
- Investissement total
 - La terre
 - Les bâtiments
 - Fonds de roulement....

9) - Donner des détails sur l'équipement de votre entreprise en remplissant le formulaire ci-dessous:

Numero d'ordre	Machine et son produit	Spécification	Prix	Capacité par heure	Pourcentage d'utilisation

10) - Donner des détails sur les matières premières utilisées en remplissant le formulaire ci-dessous:

Numero d'ordre	Matière première	Spécification	Importé ou du pays	Prix	Quantité consommée pendant l'année

11) - Indiquez pour chacune des 3 dernières années:

- a) - Le coût total de la production.
- b) - Le prix total de la vente des produits.
- c) - Le profit net.

12) - Décrivez vos observations et vos suggestions particulières.

En général, il n'y a pas eu un grand enthousiasme de la part des entreprises pour s'implanter dans le domaine industriel. Nous analyserons dans les pages suivantes les réponses reçues au questionnaire.

3) - Où placer le domaine industriel dans la zone?

Notre domaine est destiné à loger des unités de 100 m² à 200 m² de bâtiment. Il sera donc composé d'un ensemble de petites industries. Une sorte d'artisanat moderne dont les conditions de travail seront améliorées et qui utilisera pour son fonctionnement certaines machines. Les entrepreneurs de cette catégorie d'entreprises ont, de façon générale, un faible poids financier. Ils ne possèdent pas le fonds de roulement suffisant. Ils ne peuvent pas stocker leur produit fini et doivent arriver à vendre le plus tôt possible, afin de maintenir la marche continue de leur production.

Dans ces conditions, il est nécessaire de loger ces entreprises dans une parcelle de terrain complètement exposée à la vue des passants, touristes ou consommateurs indigènes qui vont constituer la clientèle importante de l'entreprise.

Il ne sera pas question d'essayer de placer le domaine industriel loin de la route principale, dans un coin quelconque de la zone. Il doit être placé au bord de la route de Naya et, par sa structure architecturale, bien exposé à la vue des passants.

Le meilleur emplacement dans l'état actuel des choses est le suivant:

En allant de la ville de Ouagadougou vers la ville de Kaya, à 100 mètres exactement avant le premier poteau électrique de 15.000 V il y a un petit sentier desservant la campagne avoisinante. Du point de jonction de ce sentier avec la route de Kaya, un rectangle de 24m x 203,5 m, dont le petit côté longe la route, placé côté nord de la route, sera un bon emplacement pour le domaine industriel. Cette parcelle de terre est bien homogène. Il n'y a pas de dépense pour son nivellement. Il n'y a pas de grandes réalisations agricoles à dédramatiser de même presque pas de constructions à démolir. L'électricité est à portée, l'eau est tout au bord. Un petit pont, existant à la jonction du sentier avec la route, permettra l'évacuation des eaux usées du domaine, par la pente naturelle vers le sud; jusqu'au jour où un plan d'ensemble d'évacuation des eaux pour toute la zone industrielle sera réalisé.

4) - Les différentes étapes de la réalisation.

La surface totale du domaine industriel, y compris, la surface de réserve, est de 17.004 m². Le plus petit côté du rectangle, 24 m, longe la route de Kaya. De ces 17.004 m² près de 11.400 m² sont pour la première phase d'exécution. Les 5.700 m² restants sont un espace de réserve pour l'élargissement futur du domaine industriel. On peut considérer en tout, trois étapes pour les réalisations.

Première étape - On construira les bâtiments des usines normalisés de 100 m², le bâtiment administratif et le bâtiment d'atelier de mécanique générale de 400 m². On construira le canal d'évacuation des eaux usées ou de l'eau de surface. On posera les 2 conduites principales des eaux industrielles et potable. On posera les poteaux d'éclairage de l'enceinte

du domaine industriel avec son réseau de distribution (poste de transformation et autres) et on marquera les différentes voies d'accès. (une principale voie de 16 mètres de large, les autres particulières de 3 et de 6 mètres de largeur).

Une carte indicative - II - est jointe à ce rapport.

Signalons qu'il a été nécessaire d'apporter une petite modification aux contenus de la requête du Gouvernement. Il s'agit de la surface du bâtiment administratif. Quoiqu'il ne s'agisse pas d'un centre administratif permanent (seul la conciergerie surveillera en permanence), cependant le bâtiment administratif, sous la forme initiale de la requête, avec 190 m² de surface, était insuffisant pour contenir les différentes sections. En effet, il est nécessaire de prévoir dans ce bâtiment les parties suivantes: Secrétariat - Comptabilité - Infirmerie - Documentation - Central téléphonique - Guichet bancaire - entrepôt coffre-fort des produits finis ou des matières premières sous contrôle de la banque - salle d'exposition et de conférences - dispositifs contre l'incendie etc. On ne peut supprimer aucun de ces éléments. Or, il est difficile de placer toutes ces parties dans un bâtiment de 190 m² de superficie. Il est également absurde de penser à l'élargissement futur du bâtiment administratif. C'est pourquoi le changement de la requête s'imposait. Ce bâtiment est proposé pour la première phase de réalisation, avec une surface de 269 m² au lieu de 190 m² (voir le plan n° IV pour le bâtiment administratif). En échange et pour ne pas alourdir les frais de la réalisation de cette première phase, le nombre des unités normalisées est réduit à 14 (au lieu de 15) c'est à dire 100 m² de construction de moins. On aura presque la même surface à construire que dans la requête du Gouvernement.

Par la suite, il sera facile d'augmenter le nombre de ces usines normalisées, en en construisant le nombre désiré, dans les phases suivantes.

Dans cette première phase il est prévu 4 usines jumelées (1 à 4) pouvant servir soit à 4 entreprises de 100 m² de bâtiment chacune, soit à 2 entreprises de 200 m² de bâtiment chacune, soit à 2 entreprises, l'une de 300 m² de bâtiment et l'autre de 100 m², ou bien à une seule entreprise de 400 m² de bâtiment.

Les autres unités (5 à 14) sont jumelées 2 par 2 en 5 blocs de bâtiments. Chaque bloc servira pour installer 2 entreprises de 100 m² de bâtiment ou bien une seule entreprise de 200 m² de bâtiment.

L'espace libre pour chacun des bâtiments 1 à 4 est de 141 m², tandis que, pour les autres unités de 5 à 14 cet espace libre est de 276 m² pour chacun.

Une avenue principale, large de 16 m., longeant le domaine industriel, servira d'accès à toutes les constructions. Cette largeur qui embellit les réalisations de la première phase, se réduira à 12 m., dans les phases suivantes, au moment d'agrandir les unités normalisées.

Des voies d'accès spéciales de 8 m de large desserviront par bloc toutes les usines 5 à 14, tandis que pour les usines 1 à 4, cette voie spéciale n'aura que 6 m. de largeur.

L'atelier de mécanique générale est expressément placé au bord de la route de Kaya, au coin du domaine industriel. Son accès doit être facile. En effet, cet atelier servira non seulement à réaliser les demandes des unités du domaine industriel ou de la zone industrielle mais il pourra aussi exécuter les demandes de la ville de Ouagadougou ou même de tout le pays.

Un parking et un petit bâtiment de 25 m² pour le gardien sont également prévus.

Ceci constituera l'ensemble de la première phase de réalisation.

Cette première phase d'une durée de réalisation maximale de 3 ans se résume ainsi :

Désignation	Bâtiment en m ²	Terrain en m ²
- 14 usines normalisées (type A)	9.400	4.000
- 1 bâtiment administratif	209	1.000
- 1 atelier de mécanique générale	400	1.000
- 1 concorderie	25	25
- 1 parking	—	725
- Diverses voies d'accès	—	3.000
Total	2.034	11.000

Avec les usines type B (voir le plan N° III) la construction des bâtiments sera de 2.107 m², c'est à dire 15 m² de plus que ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Deuxième et troisième phase

La deuxième phase consistera en l'agrandissement des usines et de l'atelier mécanique existant.

On aura la possibilité de doubler la surface des bâtiments de chacune des usines 5 à 14 et d'élargir la surface du bâtiment de l'atelier de mécanique jusqu'à 1.000 m². Alors, en ajoutant l'équipement supplémentaire, on aura un atelier centre de réparation et de construction mécanique important.

La phase 3 consistera en la mise en service de l'espace de réserve de 5.700 m². On y implantera des entreprises sur mesure, répondant à des demandes que les usines normalisées ne satisfont pas. Il en résulte que les phases 2 et 3 ne sont pas forcément adjointes à être réalisées l'une après l'autre. Il est bien possible que certaines réalisations de la phase 3 précèdent l'agrandissement des usines normalisées. (voir plan no V).

5) Caractéristiques des usines normalisées.

A - Généralités

a) Nous avons vu que dans chaque bloc de bâtiment, 2 usines normalisées de 100 m² chacune seront placées avec un mur mitoyen au milieu. Exceptionnellement, pour satisfaire le cas échéant une demande particulière, un bloc de bâtiment contiendra 4 usines.

En supprimant le mur mitoyen entre les 2 usines, on en aura une autre dont la superficie sera doublée (200 m²).

Pour le bâtiment exceptionnel de 4 usines, en supprimant les murs mitoyens, on peut avoir une usine de 200 m², 300 m² ou même 400 m² de superficie.

b) Nous avons également vu que l'espace libre pour chaque usine est de 276 m² alors que pour chacune des 4 usines jumelées 1 à 4 cet espace n'est que de 141 m² seulement.

c) Dans chaque usine standard des toilettes et un urinoir communs, des toilettes particulières et un bureau sont prévus.

B - Matériaux de construction - Liaisons.

Il y a plusieurs façons de construire. La plus pratique et la plus simple sera d'utiliser des ossatures métalliques. Mais comme

actuellement la plupart des bâtiments à Oranpoucou sont en ciment armé, nous donnerons les caractéristiques pour ce type de bâtiment. Nous donnons notre conseil ne d'utiliser des structures métalliques. En effet, les constructions solides, faciles à réaliser et d'un coût moins élevé. Particulièrement on trouve en Haute-Volta, des entrepreneurs qui connaissent ces sortes de constructions et qui sont outillés pour en réaliser. Si on opte pour le béton armé alors :

- a) - Les fondations et les colonnes seront en béton armé
- b) - Les planchers

Les planchers des usines standards et de l'atelier de mécanique auront une épaisseur de 10 cm en béton armé qui sera recouvert d'une mince couche de ciment.

Le plancher du bâtiment administratif d'une épaisseur de 15 cm en pierres concassées, sera recouvert d'une mince couche de béton sur laquelle des carreaux de mécanique seront placés.

- c) - La hauteur

La hauteur du plafond des usines normalisées par rapport au plancher sera au minimum de 4,50 m.

- d) - Les murs

Les murs périphériques et les murs mitoyens seront en briques ; ils auront 15 cm d'épaisseur.

Les murs internes des services des usines ou ceux du bâtiment administratif n'auront que 10 cm d'épaisseur.

Un enduit en ciment pour les murs mitoyens et autres sera prévu.

Les murs seront isolés de la terre par bitume ou tout autre procédé approprié.

- e) - Le plafond

Les toits des usines seront construits en pente et en fer galvanisé enduit. A l'intérieur, on isolera de la chaleur avec 2,5 cm d'une couche de laine de verre ; ou bien on procédera à une deuxième toiture.

Pour l'orientation des bâtiments, on tiendra compte de la direction des vents afin d'obtenir une bonne aération.

Les fenêtres, dans la toiture, seront posées du côté nord-est et sud-ouest afin de permettre facilement l'agrandissement futur.

La toiture du bâtiment administratif sera horizontale.

Les toits dépasseront de près de 1 mètre de chaque côté pour servir une sorte de protection contre le soleil ou la pluie.

f) - Les portes et les fenêtres

Toutes les portes et fenêtres seront en fer. Les portes principales des usines seront coulissantes. Leurs dimensions seront de 2,50 x 2,50.

Les portes intérieures seront en général de 0,80 x 2,00.

Les fenêtres des bureaux des usines seront munies de noustiquaires.

Toutes les portes et fenêtres seront peintes émaillables contre la rouille.

L'épaisseur des vitres sera de 3 mm sauf pour la salle d'exposition du bâtiment administratif où elle sera de 6 mm.

Les fenêtres seront conçues avec une partie fixe pour la lumière seulement et une partie ouvrable pour l'aération. Les parties ouvrables seront munies de noustiquaires.

C - Le courant électrique

Un courant alternatif triphasé 2.0/200 volts, 50 périodes, avec tableau, compteur et interrupteur sera à la disposition de chaque usine ou bâtiment administratif et de l'atelier de mécanique. L'emplacement du gardien sera éclairé.

L'éclairage de chaque usine sera assuré.

Pour la distribution du courant propre à l'utilisation industrielle, un nombre suffisant de prises sera prévu afin que l'entrepreneur futur puisse procéder facilement à une sorte de distribution interne pour ses machines.

Un branchement téléphonique sera prévu dans chaque usine et atelier et un nombre suffisant de branchements dans le bâtiment administratif.

D - L'eau

L'eau de la consommation des usines, de l'atelier général de mécanique et du bureau administratif, soit qu'il s'agisse de l'eau brute, soit qu'il s'agisse de l'eau potable, sera à la disposition de chaque consommateur. Le branchement des tuyauteries des eaux se fera à partir de deux conduits existant dans le domaine industriel.

Particulièrement, les dispositifs de chasse et de tuyauteries seront prévus pour les toilettes des usines standard.

Dans le bâtiment administratif, il sera prévu un dispositif pour ravitailler en eau chaude.

E - La téléphonie

Dans chaque usine, un dispositif de connexion téléphonique sera prévu. Dans le bâtiment administratif, un emplacement sera prévu pour un central téléphonique avec des branchements pour chaque pièce. De même des lignes de branchement entre ce centre téléphonique et chaque usine ou atelier et l'emplacement du gardien est à prévoir.

F - Murs de séparation

La séparation de chaque usine se fera des autres au moyen de piliers en béton et de grilles métalliques. Cette séparation étant subordonnée au désir de l'entrepreneur, sera réalisée à ses frais et suivra un mode de construction dicté par l'ONV.

G - évacuation des eaux usées et ramassage des eaux pluviales.

Par des canalisations souterraines, les eaux usées et l'eau de pluie seront recueillies et conduites vers un centre de régénération.

Si les eaux usées sont polluées, elles doivent subir un traitement de purification par l'entrepreneur de l'usine avant de rentrer dans cette canalisation. (Nous avons évalué le coût des travaux dans les pages précédentes).

Annexe V

Coût de construction

D'après les séries des prix actuellement en vigueur à Ouagadougou le prix de construction pour l'ensemble des bâtiments de la première phase se résume ainsi :

Désignation	Prix unitaire CFA	Quantité	Total CFA
- Bâches normalisées type A	15.750	1.400	22.050.000
- Bâches normalisées type B	25.250		
- Bâches administratif	27.500	259	7.602.500
- Atelier de mécanique	17.000	400	6.800.000
- Conciergerie	17.000	25	282.500
Total		2.084	37.535.000

Annexe VI

Coût d'éclairage de l'allée centrale du domaine industriel

Désignation	Prix unitaire CFA	Quantité	Total CFA
- Toteaux télescopiques 4 15	49.271	5 V	246.355
- cable autoporté 2 x 6 mm ²	510	198 ml	100.980
- Accessoires d'accrochage et de raccordement			25.000
- Appareils "UNITEC" MRO 83 pour les lampes 125 W	29.792	5 V	148.960
- Grosse pour dite	5.600	5 V	28.000
Total			550.295
			soit
			553.000

Coût de développement du domaine industriel

Dans les pages précédentes nous avons déjà vu les coûts de l'amenée d'eau, de transformation de courant 15.000 V en 380/220 V, d'éclairage de l'enceinte, d'évacuation des eaux et de la construction des bâtiments. Récapitulons dans le tableau suivant :

Annexe III

Coût de développement de domaine industriel

Désignation	Prix unitaire (francs CFA)	Quantité	Total en milliard de francs CFA
- Terrain	75	17.100	1.282
- Aménagement de terrain	100	17.100	1.710
- Aménée de l'eau	Précédemment décrit		6.159
- Transformation d'électricité	"	"	1.100
- L'éclairage de l'enceinte	"	"	93
- Construction des bâtiments	"	"	42.000
- Evacuation des eaux	"	"	1.727
Total			55.091

Au cas où on désirerait bitumer les 3 Km de route entre Ouagadougou et le domaine industriel sur une largeur de 6m, et de même si on voudrait bitumer les 3.693 m² des voies d'accès internes du domaine industriel ; avec deux couches de bitumage et le prix pour m² de 850 francs CFA, on aura une dépense supplémentaire de 18.440.000 F CFA.

Mais nous considérons le bitumage de la route principale et des routes internes du domaine industriel comme une oeuvre à réaliser en dehors de la question de la création du domaine. On le fera le jour où les moyens le permettront.

Avant d'aborder le coût total du projet nous tenons à élucider 2 problèmes importants à savoir:

a) - Le démarrage du projet sans l'assujettir au financement éventuel du FED.

b) - La continuation du projet, une fois le domaine industriel créé, en vue d'initier les contacts aux affaires administratives, commerciales et techniques des entreprises industrielles. Nous appelons cette période " période d'enseignement".

a) Dans la requête gouvernementale auprès du FED, outre le projet d'allongement du réseau de chemins de fer jusqu'à l'intérieur de la zone industrielle, d'un coût de près de 500 millions de francs CFA, il a été demandé le financement pour les réalisations suivantes:

Aménagement du terrain

Autre coût d'infrastructure

Eau

Electricité

Routes.

La réalisation du domaine industriel peut-être considéré indépendamment de la zone industrielle. On pourrait même, dans des cas nombreux il en est déjà ainsi, créer le domaine industriel sans aucun projet de zone industrielle.

Ceci dit, nous verrons que le coût des réalisations citées plus haut en ce qui concerne le domaine industriel est tellement bas et si modeste qu'en cas où les autres moyens de financement (Contribution

Gouvernement et contribution PEUD) seraient assurées et prêts à être utilisés, il n'y aurait aucune raison valable de retarder les réalisations à cause d'un éventuel financement du FED.

En effet, nous avons vu qu'il n'y a pas de dépense à faire pour l'adduction de l'eau, ni de l'électricité. Nous avons vu la non urgence du bitumage des voies d'accès. Nous avons vu que le chemin de fer n'est point indispensable pour la marche du domaine industriel. Quels seront les profits des financements du FED? Juste l'aménagement des terres d'une estimation maximale de 6.000 dollars pour toute la surface du domaine industriel, y compris sa surface de réserve.

Il n'est pas logique de retarder une réalisation de plus de 600.000 dollars pour une somme de 6.000 dollars, disons près de 1/100 du total.

b) L'objet principal de la création du domaine industriel étant d'initier les voltaïques aux problèmes de financement, production, gestion et commercialisation des entreprises, il est évident qu'après la mise en marche du domaine industriel on ne peut pas se déintéresser de la suite. Tout au contraire, c'est à ce moment-là qu'on doit par des cours, conférences, travaux pratiques, apprentissage à l'atelier et autres initier une grande partie de la population (y compris les entrepreneurs logés dans le domaine industriel) aux procédures modernes mais simples actuellement en pratique dans les affaires industrielles ou commerciales.

A ces fins, nous proposons que des experts du PEUD, particulièrement dans les matières de comptabilité, de machines outils, de travaux mécaniques de soudures et autres, rentrent en service une fois le domaine industriel construit.

La réalisation du domaine industriel prévue pour 3 ans sera suivie d'une période minimale de 3 mois, partagée en 2 fois 4 mois, pendant lesquels on initiara 2 groupes intéressés aux affaires leur correspondant. Nous appelons cette période, période d'enseignement, et la représenterons par P.E. dans les tableaux des pages suivantes.

Ces experts des Nations Unies, comme nous le verrons plus loin, ou d'autres experts, par exemple à la charge du P.E.I, seront d'une grande utilité et auront une importante tâche à remplir pendant cette période d'enseignement.

ASSISTANCE DEMANDEE AU FNUD (Fonds Spécial)

L'assistance demandée au FNUD (Fonds Spécial) comprend la fourniture des services d'une équipe d'experts, des bourses pour les homologues des experts et pour quelques petits entrepreneurs et techniciens voltaïques, de l'équipement, et des dépenses diverses.

PERSONNEL (Annexe VIII)

L'équipe des experts comprendra pour des durées diverses:
Un chef de projet - Un ingénieur mécanicien - Un expert en travaux d'atelier.
Un expert pour la formation d'entrepreneurs - Un économiste principalement pour la formation des comptables - Un expert à court terme - et une secrétaire dactylo. La durée totale des services des experts est de 135 mois/hommes (11,25 années/hommes) et le coût total de \$ 2.4.600.

Voici une description sommaire de poste de chacun des experts.

1) - Chef de projet - Ingénieur industriel, il sera à la tête de l'équipe et sera le Directeur des réalisations du domaine industriel et aura pour homologue un co-directeur voltaïque. Il doit être un homme de grande expérience industrielle et spécialiste en développement de petites industries. Il doit avoir des qualités humaines et l'autorité nécessaire.

Il veillera à la bonne marche des affaires des réalisations et de l'enseignement. Il surveillera la préparation des cahiers des charges des constructions, mettra en ordre les problèmes de l'adjudication et appels d'offres. Il choisira les constructeurs et fournisseurs. Il rédigera des contrats de réalisations, mettra au point le calendrier d'avancement des travaux et veillera à son exécution punctuelle.

Il formera un homologue voltaïque. Il contactera les entrepreneurs des entreprises déjà existantes ou des personnes estimées capables de créer quelques entreprises dans l'avenir, afin de les mettre au courant des programmes du domaine industriel et de son enseignement et les possibilités des programmes de perfectionnement dans les différentes branches. Il sélectionnera des groupes d'une vingtaine de personnes chacun, désirent se perfectionner en assistant aux cours - conférences et travaux pratiques pour la période d'enseignement. Il groupera les candidats de chaque branche, administrative, (Gestion, Comptabilité, personnel de bureau), technique (Mécanicien, Tourneur, Fraisier, Soudeur etc.) Il veillera à la rédaction des programmes d'enseignements pour des durée de 4 mois chacune répétée une deuxième fois.

2) Ingenieur Mécanicien - Spécialiste du montage et de l'installation des machines-outils, il planifiera et réalisera l'installation des machines de l'atelier mécanique et de l'électricité. Il doit avoir une compétence particulière en matière d'entretien et de réparation. Il contribuera à la formation des ouvriers dans l'atelier. Il participera aux cours-conférences de perfectionnement afin de former des ouvriers spécialistes dans les différentes branches des travaux mécaniques. Pendant les 3 premiers mois de sa mission, cet expert se bornera aux montages de l'installation de l'atelier et à la rédaction d'un programme détaillé d'enseignement de 4 mois pour la formation et le perfectionnement des intéressés aux travaux de l'atelier mécanique.

Pendant les huit derniers mois de sa mission, il s'occupera des problèmes de l'enseignement de deux groupes de candidats. Pendant toute la durée de sa mission, il rendra des services d'assistance technique aux entrepreneurs du pays.

Le petit laboratoire sera à sa charge et il formera un ou deux homologues.

3) Expert en travaux d'atelier et de couture - Il aidera l'ingénieur mécanicien dont les tâches sont lourdes. Il secondera ce dernier et avec la rédaction du programme d'enseignement, il aura principalement les mêmes fonctions à remplir que l'ingénieur mécanicien.

4) Expert en comptabilité et gestion - Il donnera des cours de perfectionnement afin d'améliorer le niveau de la gestion dans les affaires industrielles et commerciales des petites entreprises. Il contribuera à stimuler l'esprit d'entreprise et à donner une orientation aux entrepreneurs.

5) Ingénieur à court terme - Ingénieur en génie civil, il préparera les dessins de détails des bâtiments et des charpentes et fera les calculs des réalisations soit en béton armé soit avec des ossatures métalliques.

6) Secrétaire dactylographe - En plus des fonctions normales de secrétariat, elle établira des dossiers des comptes et dépenses des réalisations. Elle sera en contact avec un comptable volontaire, privé dans le projet et qui sera décrit dans les pages à venir traitant de la contribution de contrepartie du Gouvernement. Elle doit connaître parfaitement la langue française, avoir des notions préliminaires de comptabilité.

CONTRIBUTION FNUB (FONDS SPECIAL) KUBERS

A - Durée de l'emploi (en mois/homme)

Désignation	1ère année			2ème année			3ème année			Période 31 ^{er} Mars, par-avant P.R.	Total
	I	II	III	I	II	III	I	II	III		
Chef de projet - Ingénieur industriel	12	12		12			12			12	48
Secrétaire dactyle	12			12			12			12	48
Ingénieur mécanicien	-			-			-9			0	17
Expert pour les travaux d'atelier	-			-			4			0	12
Expert en comptabilité et gestion	-			-			-			0	0
Consultant à court terme	3			-			-			-	3
Total	27			24			37			48	136

Annexe VIII (suite)

B - Traitement des Experts (en dollars)

Désignation	I	II	III	P.F.	Total
Chef de projet - Ingénieur industriel	26.400	26.400	26.400	26.400	105.600
Secrétaire dactyle	7.500	7.500	7.500	7.500	30.000
Ingénieur mécanicien	-	-	19.500	17.500	37.000
Expert pour travaux d'atelier	-	-	9.500	17.500	27.000
Expert en Comptabilité et gestion	-	-	-	17.500	17.500
Consultant à court terme	7.500	-	-	-	7.500
Total	41.400	33.900	62.900	85.400	224.600

Des bourses d'une durée totale de 56 mois/hommes d'un coût total de 3 19.300 seront accordées aux homologues des experts, aux chefs d'entreprises et aux techniciens.

Annexe II

CONTRIBUTION MOUD (FOND SPÉCIAL)

BOURSES

A - MOISE (en mois/hommes)

Désignation	I	II	III	P.E.	Total
Co-Directeur	6	-	-	-	6
Chef de Service d'Assistance technique	6	-	-	-	6
Chef d'Atelier	-	6	-	-	6
Mécanicien et Aide-Mécanicien (2 personnes)	-	12	-	-	12
Laborantin	-	6	-	-	6
Audito-visueliste	-	-	4	-	4
Chef d'Entreprises (2 personnes)	-	4	4	-	8
Techniciens variés (2 personnes)	-	4	4	2	8
Total	12	22	12	-	56

Annexe IX (suite)

B - COUT DES PERSONNES (en dollars)

Désignation	I	II	III	P.M.	Total
Co-Directeur	2.700	-	-	-	2.700
Chef de Service d'Assistance Technique	2.100	-	-	-	2.100
Chef d'Atelier	-	1.000	-	-	1.000
Mécaniciens et Aide Mécaniciens (2 personnes)	-	3.600	-	-	3.600
Laborantin	-	1.600	-	-	1.600
Audio Visueliste	-	-	1.300	-	1.300
Chefs d'Ateliers (2 personnes)	-	1.700	1.700	-	3.400
Techniciens Variés (2 personnes)	-	1.500	1.500	-	3.000
Total	4.800	10.200	4.400	-	19.500

Equipement et Fournitures (Annexe X)

Le Fond Spécial fournira l'équipement de l'atelier de mécanique générale et de l'électricité, de laboratoire, du Centre de formation et de la bibliothèque, le matériel de bureau, le central téléphonique, la climatisation pour l'usage administratif et deux véhicules automobiles.

Nous allons prévoir, ci-dessous, deux groupes différents d'équipement. L'un pour équiper un atelier de moyenne importance, d'une valeur de \$ 72.100. L'autre pour servir un atelier plus grand et mieux équipé, d'une valeur de 102.500 dollars. Le choix de l'un ou de l'autre groupe dépendra des programmes financiers du UNDP. En tout cas, pour le calcul de coût total du projet nous nous baserons sur le prix d'achat du 1er groupe d'équipement pour un atelier de moyenne importance. Dans le cas où on déciderait de choisir le deuxième groupe d'équipement pour créer un atelier plus important, on ajouterait au total des dépenses, la différence entre le prix des deux groupes : à savoir \$ 91.750.

Annexe X

CONTRIBUTION PNUD (FOND SPÉCIAL)

EQUIPEMENT ET FOURNITURE

A - LISTE DÉTAILLÉE (PREMIÈRE PROPOSITION)

Atelier de Mécanique générale et de l'électricité

Dollars

- Tour à Chariot et à fileter
- Stau linéaire
- Petite fraiseuse universelle
- Perceuse à Colonne
- Perceuse à établi
- Scie mécanique
- Four électrique pour traitements thermiques
- Matériel de soudure électrique
- Matériel de soudure autogène
- Matériel de forge, marteau pilon, enclume, etc.
- Atelier de galvanoplastie
- Divers instruments de métrologie
- Outillage manuel, accessoire et équipements divers

Total

46.000

Laboratoire de Contrôle de Qualité

Dollars

- Matériel d'essai chimique, balances, instrument de mesure et divers, matériel simple de métrologie et d'essai des matériaux

Total 4.000

Matériel d'enseignement audiovisuel et divers

- projecteur du cinéma, projecteur de diapositives
et microprojecteur, écran, matériel d'enseignement divers

Total 3.000

Matériel de bureau

- appareil à photocopie
- appareil de reproduction des documents
- 3 machines à écrire
- 2 machines à calculer
- Table et petit matériel de dessin

Total 5.000

Contrôle téléphonique

- Installation téléphonique pour 24 postes intérieurs

Total 1.000

Matériel de documentation

- livres, documents de bases, abonnements variés etc.

Total 3.000

- Deux véhicules automobiles

5.000

- Climatisation

2.500

GRAND TOTAL

72.100

Annexe A

CONTRIBUTION FNND (FONDS SPECIAL)
EQUIPEMENT ET FOURNITURE

A- LISTE DETAILLEE (DEUXIEME PROPOSITION)

Atelier de mécanique générale et d'électricité

Millions

- Une moie alternative (avec accessoires et pièces de rechange)
- Deux cisoux à levier (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une machine à cintrer (avec accessoires)
- Une cintrreuse à main
- Une presse hydraulique (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une presse hydraulique à main
- Un tour parallèle de mécanicien (avec accessoires et pièces de rechange)
- Deux tours parallèles à précisions (avec accessoires et pièces de rechange)
- Deux tours parallèles à grandes précisions (avec accessoires et pièces de rechange)
- Un tour parallèle universel (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une fraiseuse universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une ajusteuse (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une rectifieuse cylindrique universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une rectifieuse plane horizontale (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois perceuses à établis (avec pièces de rechange)
- Deux perceuses universelles (avec pièces de rechange)
- Une perceuse radiale (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une affuteuse rectifieuse universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois rectifieuses et polisseuses à deux meules (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois affuteuses de grandes précisions
- Un ensemble de matériel de forge, marteau, enclume, etc (avec accessoires et pièces de rechange)
- Un ensemble bloc étude
- Un ensemble four à mazout (avec pièces de rechange)
- Un four électrique

- Un dispositif de trempe à double chambre de traitement thermique (avec pièces de rechange)
- Réservoir pour trempe
- Divers instruments de mesures
- Tablo à soudure
- Matériel de soudure autogène (avec accessoire et pièces de rechange)
- Matériel de soudure électrique (avec accessoires)
- Un ensemble universel pour le découpage et la soudure
- Matériel de peinture (pistolet et autres)
- Station automatique de compression
- Banc d'essai à un siège
- Un étou-lineur
- Une scie circulaire
- Une table de laboratoire
- Séries d'outils pour différentes machines
- Séries d'outils pour différentes professions
- Des ciseaux à main
- Une grue de chantier

Total \$ 137.750

Matériel de contrôle de qualité

- Matériel d'essai chimique, balance, instruments de mesure et divers, matériel simple de métrologie et d'essais des matériaux (y compris le textile et le cuir)

Total \$ 4.000

Matériel d'enseignement audio-visuel et divers

- Projecteur de cinéma, projecteur de diapositives, magnétophone, écran, matériel d'enseignement divers

Total \$ 3.000

Matériel de bureau

- Appareil à photocopie
- Appareil de reproduction des documents
- Trois machines à écrire
- Deux machines à calculer
- Table et petit matériel à dessin

Total	\$	<u>3.000</u>
--------------	----	--------------

Central téléphonique

- Installation téléphonique pour 24 postes intérieurs

	\$	5.600
--	----	-------

Matériel de documentation

- Livres, documents de bases abonnements variés etc

	\$	3.000
--	----	-------

Deux véhicules

	\$	5.000
--	----	-------

Climatisation

	\$	2.500
--	----	-------

Grand total	\$	<u>163.850</u>
--------------------	----	----------------

Annexe I (suite)

COMMISSION DU TRAVAIL (AMIS SOCIAL)

EQUIPEMENT ET Fournitures

B - Répartition des prix
(en dollars)

Désignation	I	II	III	TOTAL
- Atelier de mécanique générale et d'électricité	-	30.000	10.000	40.000
- Laboratoire de contrôle de qualité	-	2.000	2.000	4.000
- Matériel d'enseignement audio-visuel	1.000	1.000	1.000	3.000
- Matériel de bureau	1.500	1.500	-	3.000
- Central téléphonique	-	4.000	1.000	5.000
- Matériel de documentation	1.000	1.000	1.000	3.000
- Yéhicules	2.500	2.500	-	5.000
- Climatization	-	1.500	1.000	2.500
Total	6.000	47.500	20.000	73.500

Dépenses diverses imprévues et achats des études - (Annexe XI)

Les dépenses diverses sont calculées sur la base de 5 pour cent sur le montant des experts des Nations Unies, amonté 5.000 dollars pour achats des études et services et 10.000 dollars d'imprévues pour le contingent éventuel dans les prix d'équipement et comme marge de sécurité.

Annexe XI

CONTRIBUTION DU FOND (FONDS SPECIAL)

DÉPENSES DIVERSES - IMPRÉVUES - ACHATS DES ÉTUDES

(en dollars)

Désignation	I	II	III	P.L.	Total
- Dépenses diverses	3.000	2.250	3.000	5.000	11.250
- Achats d'études	2.000	1.000	1.000	1.000	5.000
- Imprévues transport de l'équipement et frais de montage	3.000	3.000	1.000	2.000	10.000
Total	6.000	6.250	6.000	6.000	25.250

Coût total de la contribution du CNUD - (Annexe III)

Le coût total de la contribution du CNUD serait de \$ 342.230

Annexe VII

CONTRIBUTION EN DOLLARS (FONDS SPECIAL)

TOTAL PROGRESSIF
(en dollars)

Désignation	I	II	III	P.H.	Total
Experts	41.400	33.900	62.900	66.400	204.600
Bourses	4.800	10.300	4.300	-	19.400
Équipement et fournitures	5.000	43.500	22.500	-	71.000
Dépenses diverses, achats d'études et imprévues	2.000	6.330	6.800	6.000	26.130
Total	60.200	93.030	97.500	72.600	342.630

CONTRIBUTION DE COUNTERPARTIE DU GOUVERNEMENT

La contribution de contrepartie du Gouvernement comprendra la fourniture de service dde personnel national; les immobilisations, les frais généraux et dépenses de fonctionnement et les dépenses diverses. Le Gouvernement versera également, en francs CFA, une provision pour les frais locaux de fonctionnement équivalant à 10% du total des traitements du personnel de contrepartie.

Personnel national - (Annexe XIII)

Il se composera de 3 groupes. D'abord le personnel d'encadrement servant de contrepartie aux experts internationaux est composé de 4 personnes: un co-directeur, un chef de service d'assistance technique, un chef d'atelier et un ingénieur du génie civil. La durée totale de l'emploi de ce personnel s'élèvera, pour la période des réalisations et la période d'enseignement (4 ans) à 150 mois/hommes (12,5 années-hommes) pour lesquels sera versé un total de traitements et salaires s'élevant à 12.550.000 frs CFA.

Le personnel administratif comprendra 10 personnes pour une durée d'emploi de 402 mois/hommes (33,5 années/hommes) et le coût de ces services s'élèvera à 5.000.000 frs CFA.

Enfin le personnel d'atelier comprendra 7 personnes pour une durée de 252 mois/hommes et le coût de ces services s'élèvera à 5.370.000 frs CFA.

La durée totale de l'emploi, pendant la période du projet, s'élèvera à 804 mois/ hommes. Le coût total des salaires et traitements

pour le personnel national s'élevant à 22.010.000 frs CFA.

Immobilisation - (annexe XIV)

Le Gouvernement fera dès le début l'acquisition du terrain de 40 hectares pour la première phase de la zone industrielle. Cependant dans l'antichambre de ce projet, seules les dépenses afférentes à l'aménagement et à la construction du domaine industriel (y compris son terrain de réserve) sur 17.100 m² figureront dans l'obligation de contre partie du Gouvernement.

Les caractéristiques des 14 usines normalisées à 100 m² de bâti ont avec la possibilité de les servir 2,3 ou même 4 pour une seule entreprise ont été décrites dans les premières pages de ce rapport. De même les caractéristiques du bâtiment administratif et celles du bâtiment de cuisine générale ont été déjà décrites. En outre en tout pour la première phase des réalisations une surface de construction de 8.200 m² d'une valeur de 42.000.000 frs CFA. Les coûts d'éclairage, de ravitaillement en eaux potables et industrielles et des communications de l'électricité ont été présentés dans les pages précédentes.

Le total de ces investissements s'éleva à 56.715.000 frs CFA.

Frais généraux et dépenses de fonctionnement et dépenses imprévues
(Annexe XV)

Les dépenses de contrepartie du Gouvernement comprenant les frais de fonctionnement, y compris matières premières et produits pour l'atelier, électricité, eau, FCF, frais de déplacement, entretien des véhicules, entretien des bâtiments, nettoyage et autres dépenses imprévues. Le total de ces dépenses, pour la durée de la réalisation du projet et de la période de l'enseignement s'éleva à 7.550.000 frs CFA.

Contribution en espèces

La contribution en espèces, évaluée à environ 12% des salaires et traitement du personnel de contrepartie du Gouvernement ont pour but de couvrir les augmentations éventuelles des salaires survenant pendant la durée du projet, ainsi que toute erreur ou sous-estimation éventuelle. Son total est estimé à 5.000.000 frs CFA.

ANNEXE XIII

CONTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU COMMERCE

PERSONNEL

A. - Bureau de l'emploi - (en mois/personnes).

1/ - Personnel d'encadrement	I	II	III	P.E	Total
- Co-adjuteur	12	12	12	12	48
- Chef de Service d'Assistance Technique	6	12	12	12	42
- Chef d'atelier	-	12	12	12	36
- Technicien de génie civil	12	12	-	-	24
Total	30	48	36	36	150
2/ - Personnel administratif	I	II	III	P.E	Total
- 1 Comptable	-	12	12	12	36
- 1 Secrétaire	12	12	12	12	48
- 1 Matelo	-	12	12	12	36
- 1 Directeur	12	12	12	12	48
- 1 Spécialiste audiovisueliste	-	6	12	12	30
- 2 manoeuvres	12	24	24	24	84
- 1 plâtrier	-	12	12	12	36
- 2 chauffeurs	12	24	24	24	84
Total	48	114	120	120	402
3/ - Personnel d'atelier	I	II	III	P.E	Total
- 1 mécanicien	6	12	12	12	42
- 1 laborantin	-	6	12	12	30
- 2 ouvriers professionnels (aides mécaniciens)	6	24	24	24	78
- 2 ouvriers	6	18	24	24	72
- 1 manoeuvre	-	6	12	12	30
Total	18	66	84	84	252

ANNEXE XIII

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION DE LA COOPERATION

A. - Durée totale de l'emploi - (en mois/personnes)

Durée totale de l'emploi	I	II	III	P.E	Total
Personnel d'encadrement	30	48	35	35	148
Personnel administratif	42	114	180	170	506
Personnel d'atelier	18	65	34	14	231
Total	90	327	349	319	1085

B. - Salaires et traitements - (1)
(en milliers de francs CFA)

Personnel d'encadrement	Base annuelle	I	II	III	P.E	Total
Co-Directeur	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Le service d'assistance technique	900	450	900	500	500	3 150
L'atelier	800	-	800	800	800	2 400
Leur en tenue civil	1 100	1 100	1 100	-	-	2 200
Total		2 750	4 000	2 500	2 500	12 550

Personnel administratif	Base annuelle	I	II	III	P.E	Total
- 1 comptable	320	-	320	320	320	960
- 1 sténo-dactylo	200	200	200	200	200	800
- 1 dactylo	160	-	160	160	160	480
- 1 dessinateur	220	220	220	220	220	880
- 1 bibliothécaire audiovisueliste	200	-	100	200	200	500
- 2 manoeuvres	70	70	140	140	140	420
- 1 planton	70	-	70	70	70	210
- 2 chauffeurs	110	110	220	220	220	770
Total		600	1 450	1 520	1 550	5 080

Charges sociales comprises.

30/ - Motivation	Taux congé	I	II	III	P.S	Total
- 1 infirmière	500	200	600	600	600	2 400
- 1 laborantin	300	-	100	300	300	700
- 1 auxiliaire professionnelle	200	100	500	500	300	2 400
- 2 auxiliaires simples	100	60	100	200	240	700
- 1 manoeuvre	70	-	35	70	70	175
Total		460	1 465	1 710	1 710	5 370

Décomposition des salaires et traitements (paragraphe 1)

Salaires et traitements 1 ^{er} 4 000 4 300	I	II	III	P.S	TOTAL
Personnel d'encadrement	2 750	4 000	2 500	2 500	7 750
Personnel administratif	600	2 430	1 550	1 550	5 080
Personnel d'atelier	460	1 465	1 710	1 710	5 370
Total	3 810	6 895	6 140	6 140	23 010

Avec le cours des changes fin mars 1971 :

1 US dollar = 770 Ffr CFA

23 010 000 F = 82 766,7 \$ = 82 770 \$

ANNEXE XIV

CONTRIBUTION DE LA COMPAGNIE DU COMTE MARIANT

INDICATEURS

(en millions de francs CFA)

Désignation	I	II	III	TOTAL
- Terrain 17 100 m ² à 75 F le m ²	1 282	-	-	1 282
- Le fragment du terrain à 100 F le m ²	1 710	-	-	1 710
- Eaux potables et industrielles (2 conduites de 70 cm de diamètre chacune)	6 800	-	-	6 800
- Electricité - Transformation à 100 KV	1 100	-	-	1 100
- Balisage de l'enceinte 5 poteaux	500	-	-	500
- Bâtiment administratif 260 m ²	3 700	3 700	-	7 400
- Unités normalisées (14 unités superficie totale 1 400 m ²)	14 000	14 000	-	28 000
- Atelier central 400 m ²	3 400	3 400	-	6 800
- Condenserie	425	-	-	425
- Exécution des eaux sur 210 m ²	1 767	-	-	1 767
TOTAL	34 616	21 100	-	55 716

55 716 000 F CFA = 20 417,2 1 / 200 420

ANNEXE XV

CONTRIBUTION DE LA COMPTABILITE DU COMMERCE EXT

FRAIS GÉNÉRAUX - DÉPENSES DES FONCTIONNAIRES DES BUREAUX

(en millions de francs CFA)

Désignation	I	II	III	IV	Total
Salaires perçus et négociés par l'atelier	-	400	500	500	1 400
- Électricité, carbur., poste, téléphone et télégram.	700	400	500	500	2 100
- Frais de déplacement	90	150	200	200	640
- Café, vivants et fournitures de toutes sortes y compris frais de nettoyage	710	1 000	1 000	1 000	3 710
Total :	1 500	1 950	2 200	2 200	7 850

7 550 000 F CFA / 27 100 \$

ANNEXE XVI

CONTRIBUTION DE LA COMPTABILITE DU GOUVERNEMENT

TOTAL DES PÉRIODES

(en millions de francs CFA)

Désignation	I	II	III	IV	Total	Total
						Dollars
- Salaires et traitements	3 035	5 036	6 140	6 140	20 351	82 700
- Immobilisation	34 616	21 160	-	-	55 776	222 000
- Frais généraux, imprévus	1 000	1 000	2 000	2 000	7 000	27 500
- Contribution en espèce	70	70	70	70	280	1 100
Total	40 001	30 626	9 150	9 150	89 277	351 100
contre valeur en dollars :	144 607,9	110 413,6	33 057,5	33 057,5	321 136,5	

ANNEXE XVII

COUT TOTAL DU PROJET

<u>A- P.N.U.D.</u>	<u>Dollars</u>
Equipe des Experts	234.600
Bourses	19.000
Equipement et Fournitures	72.100
Dépenses diverses et achats d'études	<u>26.250</u>
Total	342.250
<u>B- GOUVERNEMENT</u>	
Homologues et autres personnels	32.770
Immobilisation	200.420
Frais généraux et dépenses diverses	27.160
Contribution en espèces	<u>10.750</u>
Total	321.140
GRAND TOTAL A + B =	3 663.370

La Gestion du Domaine Industriel

Dans les premières pages de ce rapport, nous avons vu les motifs ayant nécessité la création d'un organe nouveau pour la gestion de la zone industrielle. L'Office de Promotion des entreprises voltaïques OPEV prendra à sa charge tous les problèmes industriels du pays, parmi lesquels la gestion du domaine industriel.

En vue de rédiger des statuts pour cet office OPEV, une étude précise fut faite par l'expert. Elle était basée sur les expériences acquises dans des institutions semblables, déjà en service dans d'autres pays, en particulier en Tunisie et en Iran.

En Tunisie, une Société Nationale, semblable à l'OPEV fonctionne avec succès depuis sa création en 1969. L'expert a accompli une certaine tâche au début de la création de la dite société. Le Gouvernement tunisien versa une somme suffisante à la société qui lui permit ensuite, par certaines transactions appropriées, à couvrir et à assurer le financement des salaires de ses experts et cadres.

De même en Iran, suivant certains règlements, un établissement de développement industriel fut créé dès 1959. Il intervient intensément dans l'industrialisation du pays. Dans cet établissement aussi, comme dans celui de Tunisie, le Gouvernement de l'Iran a placé une somme dont les intérêts serviraient à couvrir les frais du personnel et autres. (Irès de 15 millions de dollars furent gracieusement mis à la disposition de l'établissement).

C'est dans cet ordre d'idées, qu'un statut tenant compte de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'OPEV fut rédigé par l'expert. Quand les études furent faites et le statut passé à la dactylographie,

ce nous montre un statut rédigé d'avance par un certain nombre de Directeurs des Départements interministériels, dans des séances de Commissions et ce nous signifie que ce statut était passé au Conseil des Ministres et venait d'être déjà accepté par ce Conseil. Ce suggère alors, vu les difficultés de repasser un nouveau statut à l'approbation du Conseil des Ministres, de prendre en considération le texte du statut déjà approuvé.

Or dans ce statut le problème très important des financements n'a pas été résolu d'une façon définitive. Le financement de l'Opov a été basé, suivant le texte du statut, sur la vente des services, sur les dons et sur des subventions.

Certains de ces apports sont trop incertains, leur contribution s'allégera par les charges d'une façon appréciable. D'autres sont douteux quant à leur continuité. En effet, le Haut-Volta est un bien mauvais marché pour la vente des services d'études. De telles ventes, même si elles se réalisent, seront de faibles apports. D'autre part, les dons et les subventions ne peuvent pas être considérés comme des sources continues et sûres de revenus. La Trésorerie voltaïque se trouve pratiquement à vide pendant les derniers mois de l'année. Dans de pareils moments, on ne pourra pas espérer avoir des subventions. Puisque pour l'année en cours 1971, une somme de 20 millions de francs soit mise à la disposition de l'Opov (sans être prévue dans le budget 1971 du Gouvernement), on ne peut cependant pas être sûr de la régularité et de la continuité de ces subventions. Elles peuvent cesser d'un moment à l'autre. La continuité de fonctionnement de l'Opov est nécessaire. Elle exclut la possibilité de cesser son financement. On doit trouver d'autres méthodes sûres de financement.

Alors, compte tenu des données suivantes:

1) - Le statut de l'Opov, accepté au Conseil des Ministres, doit être conservé;

2) - Ce statut n'assurant pas, d'une façon sûre et permanente, l'important problème des financements.

3) - Le Gouvernement Voltaïque est, à l'heure actuelle, dans l'impossibilité matérielle de mettre une somme convenable, comme capital propre à la disposition de l'ONIV, afin qu'il puisse survivre grâce aux revenus de ce capital et être sûr de la continuité dans ses fonctions.

Nous souhaitons et proposons que l'article 16 de ce statut, concernant le financement de l'ONIV soit modifié, et remplacé par les contenus de ce qui va suivre. Le reste du texte de statut peut bien être conservé sous sa forme originale. (On trouvera le texte intégral de ce statut, dans son original, à la fin de ce rapport).

Voici la proposition pour l'article 16:

Quatre sources principales seront envisagées pour assumer le financement des charges de l'ONIV.

- a) - Les aides ad hoc au Gouvernement.
- b) - La donation définitive des terres de la zone industrielle à l'ONIV.
- c) - Les aides étrangères.
- d) - Les services rendus.

D'autres sources moins importantes, comme la subvention éventuelle de la Mairie de Ouagadougou, le péage des voitures et taxis à la rentrée de la route de Kaya menant à la zone industrielle, ou certaines taxes à l'importation peuvent être prises en considération, au cas où la nécessité les exigerait dans le futur.

Voici certaines explications concernant ces sujets.

- a) - Les aides du Gouvernement

En plus de la Contribution à la réalisation du domaine industriel, le Gouvernement versera des subventions à l'ONIV. Ces subventions

continueront à être vendues jusqu'au jour où la zone industrielle aménagée et complètement en état de servir sera cédée comme propriété propre à l'ONV.

b) - Le Gouvernement léguera les 40 hectares des terres de la zone industrielle à l'ONV qui constituera un capital propre pour l'Office de promotion et des Entreprises Voltaïques.

Ces terres actuellement d'un bas prix se valoriseront au fur et à mesure de l'aménagement de la zone et surtout après chaque installation d'une nouvelle unité industrielle sur les lieux.

Les prix de vente ou de location des parcelles des terres ou des bâtiments construits seront maintenus raisonnablement assez bas, au début de l'opération. On encouragera ainsi les premières entreprises à s'installer sur les lieux. Par la suite, ces prix monteront pour atteindre un plateau bien défini. Les entrepreneurs et industriels n'auront pas le choix de s'implanter ailleurs que dans la zone industrielle. Les licences d'implantation, délivrées par le ministre responsable, préciseront bien l'implacement prévu à ces fins.

Pour se donner une idée de l'ordre de grandeur, nous supposons que 1.000 fra est le prix moyen du mètre carré des parcelles de la zone industrielle, après son aménagement complet. Ceci représentera pour les 40 has une valeur de 400 millions de fra.

Les procédures de l'ONV doivent être telles qu'on obtienne un bénéfice correspondant à cette somme de capital. Il vendra pour des fins précises, ou louera des parcelles de terres ou de bâtiments, mais s'arrangera de façon à assurer un revenu correspondant à une valeur capital de 400 millions. En comptant seulement à 5% l'intérêt de ce capital, on voit que le jour où les programmes de l'ONV seront complètement réalisés

dans la zone industrielle, il devra avoir un revenu annuel de 24 millions de francs. Cette somme sera suffisante pour couvrir les dépenses budgétaires. On sera alors assuré de la continuité. On abordera les programmes à réaliser qui peuvent atteindre même le niveau des investissements dans les affaires industrielles.

Le Gouvernement prendra à sa charge, l'aménagement complet de la zone. La création de chemin de fer et autres voies de communications internes incombent également au Gouvernement.

c) - Les aides étrangères

Dans l'état actuel des choses ces aides comprennent principalement:

1) - La Contribution FNUD pour la réalisation du domaine industriel l'envoi des experts, la dotation de l'atelier mécanique de son équipement et peut-être éventuellement d'autres aides allant jusqu'à compléter cet équipement.

2) - La Contribution du Fonds Européen de Développement pour l'envoi des experts. M. le Contrôleur Délégué du FED a été catégorique à ce sujet: le FED enverra des experts pour toutes les matières demandées se rapportant au domaine industriel (ou à la zone industrielle). Cela permettra avec l'équipe des experts des Nations Unies d'avoir une valoureuse équipe, capable de mener à bien les demandes du bureau d'études de l'ONV.

Pour les aides étrangères dans le futur, on en profitera chaque fois qu'une occasion se présentera.

d) - Les services rendus

1) - Le bureau d'études facturera ses services et se fera rembourser par les entrepreneurs intéressés. Il pourra conclure des contrats pour organiser convenablement les comptes et comptabilité des établissements.

2) - L'atelier de mécanique et d'électricité travaillera à l'exécution des commandes des entreprises ou des particuliers. Il procédera

également à la fabrication des biens utilitaires, afin de les vendre et de réaliser certains bénéfices.

Quels seront les avantages tirés par le Gouvernement.

Ces avantages seront variés. Voici l'énumération des plus importantes

1) - Le pays sera doté d'un organisme responsable pour son industrialisation avec un bureau d'études compétent et des experts dont les avis et conseils assureront la bonne réussite dans la marche industrielle.

2) - Le pays sera doté d'un atelier de mécanique et d'électricité répondant aux besoins de plus en plus grandissants. Cet atelier, créé dans le futur, répondra pendant de longues années aux besoins nationaux.

3) - Au fur et à mesure qu'une nouvelle industrie sera en marche, les nouveaux emplois créés diminueront le chômage déjà assez sensible dans le pays.

4) - Les revenus directs ou indirects du Gouvernement seront augmentés chaque fois qu'une nouvelle entreprise sera créée.

EMPLACEMENT DES PETITES USINES INDUSTRIELLES DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

Nous avons vu que les entreprises s'installent dans le domaine industriel de ce projet seront petites, sans grands capitaux et ne posséderont pas de fonds de roulement. Elles profiteront, forcément, d'une façon continue, des avantages que les différentes banques voudront bien leur accorder.

L'emplacement du domaine industriel est en dehors de la ville, loin des banques situées à près de 5 km de distance au centre de la ville.

Les entrepreneurs de ces petites usines qui tout en surveillant de près le marche de leurs entreprises, doivent remplir des fonctions variées allant de comptable jusqu'à l'approvisionnement ou vendeur ou autres, n'auront pas grand temps pour faire la navette journalière entre l'usine et l'établissement bancaire.

C'est dans ces conditions et pour faciliter le marche des affaires que nous avons prévu un guichet de banque et un outillage bancaire dans le domaine industriel. Le jour où l'exploitation du domaine sera assez avancé, on demandera à une banque convenable d'installer sa succursale sur les lieux du domaine. Elle occupera le guichet déjà existant et prendra en sa possession le bâtiment destiné à recevoir le matériel appartenant aux usines mais sous le contrôle de la banque pour l'obtention des crédits.

Certaines banques à Ouagadougou interviennent surtout dans les affaires des entreprises à capitaux étrangers, quoique ces banques consentent aussi, parfois des crédits à court terme aux entreprises voltaïques ; mais leur champ d'actions sont en général bien définis.

Certaines entreprises existantes bénéficient d'une convention d'établissement ou d'un agrément ou d'un régime privilégié.

Ces entreprises sont limitées et de l'ordre d'une dizaine. Citons comme exemple la brasserie, la briquetterie, la lunetterie, le cycle et vélocipède, la chocolaterie et la textile.

Ces importantes industries sont en dehors du cadre des sociétés prévues au domaine industriel de ce projet. Nous allons surtout nous pencher sur le financement possible des petites entreprises qu'il est souhaitable d'installer dans le domaine industriel.

Des moyens divers de financement sont à la disposition des entrepreneurs industriels et commerciaux du pays. Par certaines procédures et en passant par la Chambre de Commerce de Guayaquil, on peut avoir recours aux Fonds de Garantie des Crédits dont les avis et propositions émis par la radio, pour attirer des clients sont bien connus des voltaïques.

La Banque Nationale de Développement à Guayaquil est un organisme qui répondra tout particulièrement et d'une façon satisfaisante aux différents besoins des entreprises. Pour avoir un aperçu général sur les modalités des financements possibles, nous allons décrire les conditions de cette dernière banque.

En présentant par T.B. le taux d'intérêt de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) (qui est de 3,5 % à l'heure actuelle), le taux d'intérêt actuellement en vigueur dans cette Banque Nationale de Développement est représenté par ce qui suit.

A - Crédit à court terme (avancement de la trésorerie ou fonds de roulement).

a) - Ces des entreprises bénéficient d'une convention d'établissement ou d'un agrément ou d'un régime privilégié.

1°/ A l'intérieur des limites individuelles :

Taux variant entre $\left\{ \begin{array}{l} T.B. + 1,5\% \text{ minimum} \\ T.B. + 1,75\% \text{ maximum.} \end{array} \right.$

2°/ En dépassant les limites individuelles :

Taux égal à T.B. + 4,5 % par an.

b) - Autres entreprises.

1° - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + 2\% \text{ mini.} \\ \text{T.B.} + 3\% \text{ maxi.} \end{cases}$

2° - En dépassant les limites individuelles ou hors limites:

Inférieur à un million de francs

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + 2,50\% \text{ mini.} \\ \text{T.B.} + 4,50\% \text{ maxi.} \end{cases}$

Supérieur à un million de francs.

Taux égal à T.B. + 4,50 % par an.

B - Crédit à moyen terme - (Équipement et matériel)

a) - Crédit industriel à caractère productif.

1° - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCRAO} + 1,5\% \\ \text{T.B.} + \text{ " " " " " " } + 2,5\% \end{cases}$

2° - En dehors des limites individuelles ou hors limites:

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + 4,5\% \text{ minimum} \\ \text{T.B.} + 5\% \text{ maximum} \end{cases}$

b) - Crédit d'investissement en faveur d'entreprises bénéficiant de convention d'établissement.

1° - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCRAO} + 1,75\% \\ \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCRAO} + 2,25\% \end{cases}$

avec : 0,15 % Commission d'attente

et : 0,25 % Commission d'engagement

2° - En dépassant des limites individuelles ou hors limites:

Taux variant entre $\begin{cases} \text{T.B.} + 4,5\% \text{ mini.} \\ \text{T.B.} + 5\% \text{ maxi.} \end{cases}$

C - Crédit à long terme - - Construction)

Les crédits consentis sous l'aval de l'Etat sont dispensés de commission d'engagement. La commission fixe annuelle est de 4,50%.

Les Possibilités de financement du projet du domaine industriel

Nous avons vu que le coût total de la réalisation du projet est de 665.577 US Dollars. Cette somme se composera de deux parties. L'une, la contribution du LMBD d'une somme de 542.250 US Dollars sera, en principe, à la disposition du projet après l'approbation de celui-ci. Il n'y aura pas de problème en ce qui concerne le financement de cette contribution.

L'autre partie du coût de la réalisation sera la contribution de contrepartie du Gouvernement d'une valeur de 121.140 US Dollars. Ce financement est prévu pour une durée de 4 ans dont les 3 premières années sont des années de réalisations, la quatrième est une période d'enseignement. La contribution annuelle de contrepartie du Gouvernement était:

	I	II	III	P.S.
En Dollars	142.608	110.414	39.038	39.038
En France CFA (milliers)	40.201	30.695	9.190	9.190

Or dans le budget en cours (année 1971) rien n'a été prévu, ce qui nous mena à chercher les possibilités de financement, au cas où les réalisations du projet devraient débiter au cours de l'année 1971.

La loi du budget en cours fut étudiée afin de trouver des clauses éventuelles permettant de récupérer une certaine somme d'aacree. De même un contact bancaire fut pris pour étudier la possibilité d'obtention d'un crédit pour ce même but.

Voici les résultats

La loi du budget 1971 prévoit un blocage de près de 170 millions de francs CFA dans son ensemble.

Voici l'article 17 de cette loi :

" Les crédits de matériel couverts par la présente ordonnance sont bloqués à concurrence de 1/10ème de leur montant".

Par l'article 15 de la loi du budget on aura la possibilité de se servir de la somme ainsi bloquée. La procédure est décrite dans la loi :

- D'article à article : par le Ministre des Finances

De chapitre à chapitre : par décret ministériel

- De titre à titre : par la loi.

Donc dans le cas où l'amorce du projet serait décidée pour l'année 1971, on pourrait par le moyen de cet article 15 de la loi du budget 1971, trouver les crédits nécessaires

Le sondage auprès de la Banque Nationale de Développement Économique fut heureux. Quoique l'obtention directe des crédits par les institutions gouvernementales soit interdite par les règlements, on peut cependant résoudre cette difficulté en passant par l'intermédiaire d'une société immobilière. J. ZUMA, Directeur Général de la banque, nous cita comme exemple de cette méthode, la réalisation du projet de la construction des logements pour les fonctionnaires voltaïques.

Les démarches administratives dureront près de 3 mois. Le taux d'intérêt après passage par la société immobilière sera de 7%. On pourrait, par certains marchandages, baisser un peu ce taux à 7%.

D'autre part, comme nous faisons remarquer l'oubli par le budget 1971 du financement du domaine industriel, le directeur du Département industriel a répondu: "Les formalités et les préparatifs pour l'approbation définitive du projet par le DGBB demandant un délai non déterminé et la date de l'amorce du projet étant inconnue, il a été jugé préférable de ne pas alourdir la loi du budget 1971 d'un chapitre domaine industriel qui pourrait ne pas être amorcé pendant 1971. Dans le cas contraire, c'est à dire si le démarrage du projet était décidé pour l'année en cours, on aurait des avances nécessaires par le moyen de la Trésorerie Voltaire pour 1971. Le financement des années suivantes se fera par le moyen normal de budgets annuels".

Bien, au cas où le projet serait définitivement approuvé pendant l'année en cours 1971 et qu'on déciderait d'amorcer sa réalisation dans cette même année, un ou plusieurs des moyens cités plus haut permettraient le financement momentané des derniers mois de 1971.

Conditions à remplir en vue de l'obtention de la licence des Industries
dans le domaine industriel.

Chapitre I. - Conditions obligatoires -

1°/ Être en possession d'un permis délivré par le Ministère du Plan
et des Travaux Publics.

2°/ - Ne pas avoir un caractère uniquement commercial, tel que :
entreprise d'export-import, départ de marchandises, distribution de
marchandises, etc.

3°/ - Assurance obligatoire de l'établissement chez une compagnie
d'assurance accréditée par les Autorités Voltaïques.

4°/ - Présenter un projet juré viable par l'O.S.E.V.

À la fin de ce rapport une étude de viabilité d'une industrie
sera exposée afin qu'elle puisse servir d'exemple dans des cas similaires.

Chapitre II. - Conditions prioritaires -

Les industries répondant aux conditions suivantes auront la priorité
pour l'obtention du permis de s'installer dans le domaine industriel.

1°/ - Possibilité d'un élargissement futur et, par là possibilité
d'occuper un nombre plus grand de travailleurs.

2°/ - Possibilité de profiter des services généraux et des installations
existants dans le domaine industriel, tel que l'atelier de mécanique générale
et d'électricité, le service d'études, la comptabilité et autres ; en vue
d'améliorer les modes de fabrications, la qualité des produits et leur prix de
revient.

3°/ - Possibilité de fabriquer des produits qui pourront servir aux besoins des autres entreprises installées dans le domaine industriel.

4°/ - Avoir une méthode simple de fabrication, une facilité pour l'obtention des meilleurs matériaux et un marché de vente assuré.

5°/ - Avoir une comptabilité simplifiée et profiter des possibilités de la comptabilité de 1950.P.G.V. pour tenir correctement les livres de comptes de l'entreprise.

6°/ - Avoir profité, ou participer dans le futur, d'un tel ou tel lieu, d'un ou plusieurs cours conférences de formation d'entrepreneurs organisés par l'U.S.E.I.C.

Article III. - Conditions discriminatoires -

Par principe, aucune concession d'implantation dans le domaine industriel (ou dans la zone), ne sera accordée aux entreprises n'ayant pas une solide position financière et économique. La non-conformité à ce principe pourra entraîner des difficultés pour la récupération des loyers ou la normalité du prix de vente. De telles entreprises pourront s'intéresser à la zone industrielle, seulement quand leur économie aura retrouvé une position solide.

Le prix de vente des parcelles de terre pourra être fixé, tous les ans ou tous les deux ans. On tiendra compte dans la fixation du prix de l'importance et du volume des entreprises déjà installées, du coût de leur équipement, du coût de l'aménagement, de l'infrastructure et autres faits ayant amélioré et valorisé la zone industrielle.

Ce prix de vente ou même de location des terrains sera maintenu, au début, artificiellement assez bas, pour encourager les premières entreprises à s'installer sur les lieux.

Le prix de la location des bâtiments du domaine industriel

Pour fixer le prix de la location des bâtiments des usines normalisées on peut procéder de la façon suivante :

- Etant donné le but essentiel de la réalisation du domaine industriel - "initier les collectivités aux entreprises industrielles" -

- étant donné que l'emplacement est en dehors de la ville et qu'il faudra un certain nombre d'avantages pour encourager les premières installations à se décider à venir sur ces lieux,

On ne sera pas très sévère pour le calcul du prix des loyers pour les premières usines ; disons par exemple pour les cinq premières. Les dépenses pour l'achat et l'aménagement des terres qui sont assez maigres peuvent ne pas rentrer dans le calcul du loyer de ces premiers candidats.

Le bâtiment administratif étant un centre d'éducation (conférences, bibliothèques), servent aussi comme office pour l'ONEP; peut être considéré comme bâtiment public.

Dans ces conditions, pour indiquer le loyer, il y aura à prévoir 20 millions de francs CFA dépensés pour la construction de 1 400 m² de bâtiment des usines normalisées. Nous prenons 12 ans comme période d'amortissement. Le prix de location mensuel par mètre carré des usines sera, alors de près de 140 F CFA.

Le loyer mensuel d'une usine de 100 m² de bâtiment sera de 14 000 F CFA. (Ceci, compte avec l'avance prévue, pour les cinq premières entreprises installées sur les lieux).

Quant aux loyers ordinaires, on prendra le coût total de la réalisation des 1400 m² des usines, à savoir :

1.000.000	Coût des bâtiments
1.000.000	Achat du terrain
1.000.000	Aménagement du terrain
1.000.000	La moitié du coût de l'adduction de l'eau (l'autre moitié sera calculée sur le prix correspondant à la zone industrielle, car les conduites d'eau existent des diépartes existants pour servir seulement la zone industrielle).
700.000	La transmission d'électricité (2/3 des dépenses sont calculées ici, le tiers restant sera calculé au compte de l'eau et de réserve du bassin industriel).
100.000	Éclairage.
1.000.000	Adduction des eaux.
10.000.000	Total

Le coût amortir en 10 ans. On peut compter un bénéfice de 10 pour cent. Alors le prix de loyer mensuel d'une usine de 100 m² de bâtiment sera de 70 000 F CFA (il sera 20 000 pour arrondir les chiffres).

Le revenu mensuel total de location des 14 usines normalisées sera :

5 x 14 000	= 70 000 (pour les 5 premières)
9 x 20 000	= 180 000 (pour les 9 autres)
Total	250 000 F CFA.

Pour un calcul analogue et en comptant 25 pour cent du bénéfice sur les dépenses globales, on arrivera pour le prix de vente au comptant de chacune des usines normalisées à la somme de 3 220 000 F CFA.

Forme pour un acte de contrat de location dans le domaine industriel.

Avec les entreprises ayant satisfait aux conditions décrites dans les pages précédentes, un contrat de location sera signé suivant les règlements en cours. Dans ce contrat, il sera inscrit les articles suivants.

I - Ce contrat est signé entre

1°) - L'Office de Promotion et de Réalisation Industrielle (O.P.R.I.) dont le siège est situé à , représenté par M. habitant , appelé propriétaire dans ce qui suit.

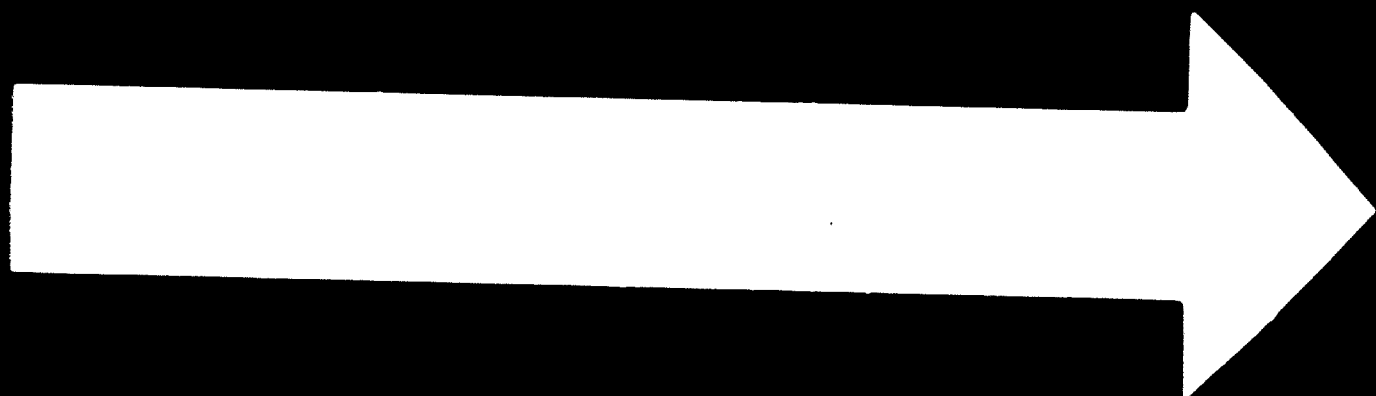
2°) - L'entreprise dont l'adresse est , représenté par M. habitant appelé locataire dans ce qui suit.

II - Le contrat de location se rapporte à m² du terrain et un bâtiment de m² de surface (Bâtiment N° ...) situés dans le domaine industriel de la ville de Ouagadougou, sur la route de Kaya, cédés au locataire et pris en parfait état, à la date de la prise de possession.

III - La durée de la location est de 5 ans à dater de la signature du présent contrat. Elle pourra être renouvelée pour une deuxième période de cinq ans, sur une simple demande du locataire. Cette demande écrite de renouvellement sera adressée 6 mois avant l'expiration du présent contrat à l'adresse de l'Office de Promotion et de Réalisation Industrielle.

Les conditions de la location resteront inchangées pour cette deuxième période de 5 ans.

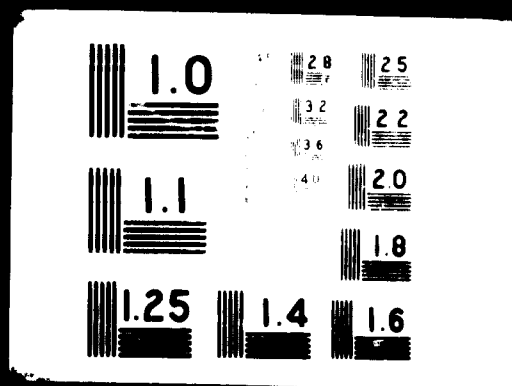
La période de 10 ans expirée, le renouvellement du contrat de



75.08.08

2 OF 2

06366



le louage pourra se faire sous de nouvelles conditions, consenties par le propriétaire et par le locataire.

IV - Au cas où il s'agit de la location d'une usine, après l'expiration de la durée de la location, l'usine sera cédée au propriétaire en parfait état (portes et fenêtres, vitres, serrures et peinture). L'usage des planchers et autres ne doit pas excéder l'amortissement correspondant à la période de mise en service.

V - Le loyer pour toute la période de 5 ans de location est de frs CFA. Le locataire versera au début de chaque mois (avant le dixième jour du mois) la somme de frs (égale à un vingtième du loyer total).

Cette somme sera versée au compte N° de l'O.C.F. à la succursale de la banque située dans le bâtiment administratif du domaine industriel ou bien au siège central de la banque dans la ville de Ouagadougou.

L'avis d'encaissement de la banque sera envoyé à l'O.C.F. par le locataire.

La non conformité à l'article V par le locataire pourra entraîner l'annulation du présent contrat par le propriétaire.

VI - Le but et les conséquences du contrat .

a) - La location a pour but la réalisation de la licence d'installation N° ... délivrée par le Ministère du Plan et des Travaux Publics.

Le locataire ne pourra pas se servir des lieux de la location pour des fins autres que celles inscrites dans la licence mentionnée ci-dessus.

b) - Tout changement de programme ou d'activité doit être approuvé par l'O.C.F.

c) - Le locataire pourra, moyennant des accords de prix entre eux, profiter de tout ou partie des possibilités et services existant dans le domaine industriel. Ces services sont:
- Services d'étude - Services médicaux - Services de l'atelier de mécanique et d'électricité - Le laboratoire de contrôle de qualité - Les matériels d'enseignements audio-visuels - La censeillerie - L'éducation technique des ouvriers - Service téléphonique - Dispositif contre l'incendie - hangar de dépôt sous clef de la banque- etc.

VII - Les droits et les devoirs du propriétaire:

a) - Le propriétaire rédigera des règlements disciplinaires pour le bon déroulement des activités à l'intérieur du domaine industriel.

b) - Le propriétaire peut, en avisant d'avance, procéder à des visites de l'atelier loué. Au cas de constat d'une non conformité des actes avec le contenu de ce contrat, le propriétaire signifiera le cas non conforme, au locataire et lui demandera par écrit de réparer et de réparer dans une période d'un mois.

Cette période passée, dans le cas où le locataire n'aurait pas donné pleine satisfaction, le contrat peut-être considéré comme annulé. Le propriétaire pourra alors exiger des dommages et intérêts par la voie de la justice.

VIII - Les devoirs du locataire.

a) - En vue de la bonne marche des affaires du domaine industriel, le locataire est tenu de respecter tous les règlements disciplinaires rédigés par le propriétaire.

b) - Le locataire payera, par l'intermédiaire du propriétaire et bien régulièrement, ses abonnements en électricité, eaux potable et industrielle, téléphone et autres.

c) - Les impôts, taxes et autres redevances assimilés seront

payés directement par le locataire lui-même.

d) - Les conditions hygiéniques et les mesures de sécurité seront respectées d'une façon satisfaisante.

e) - En ce qui concerne la location d'un bâtiment d'usine, le locataire est responsable de la conservation en bon et parfait état des portes, fenêtres, vitres, serrures, planchers, des installations hygiéniques, des façades internes et externes du bâtiment et autres. Le locataire procédera, à sa charge, au minimum une fois tous les deux ans, à des réparations nécessaires.

f) - Le locataire n'aura pas le droit de céder une partie ou la totalité de l'objet de la location à d'autres personnes. Dans le cas contraire, le contrat de location sera considéré comme annulé.

g) - Le locataire installera, au maximum pendant une période de six mois après la date de signature de ce contrat, toutes les machinerie correspondant au fonctionnement de son entreprise. Cette période passée, au cas où sans motifs valables, les machines ne seraient pas mises en état de fonctionnement; le présent contrat pourra être considéré comme annulé.

h) - Le locataire ne pourra pas se servir du toit de l'usine comme hangar. S'il s'agit d'une parcelle de terrain l'approbation du propriétaire est indispensable pour pouvoir l'utiliser comme entrepôt.

i) - Le locataire ne pourra effectuer aucune excavation pouvant nuire au réseau de distributions électrique, téléphonique,

des eaux, des voies etc.

Dans le cas contraire, il est tenu de dédommager.

j) - Aussitôt l'installation des machines effectuée et avant leur mise en marche, le locataire assurera ses machines contre les risques d'explosions, d'incendies et autres, à une compagnie d'assurance accréditée. Le locataire enverra une copie de l'acte de l'assurance à l'ONEX. Dans le cas d'un retard dans l'accomplissement de cette formalité, le propriétaire procédera aux dépenses du locataire, pour assurer les machines et installations. Le délai d'avertissement au locataire pour procéder à l'assurance de son usine est fixé à 10 jours. Après cette période le propriétaire entreprendra d'assurer directement sous ses propres initiatives.

k) - Au cas de la rupture de ce contrat, ou de son expiration, ou tout autre action venant au champement du locataire; aucun paye de perte ne sera payé à ce dernier. Le locataire n'ayant eu aucun paye de perte, il n'en touchera aucun au moment de cesser l'affaire.

IX - Les adresses juridiques des 2 signataires seront celles indiquées dans ce contrat à moins qu'un des signataires, ou les deux notifient officiellement un changement d'adresse. La nouvelle adresse prendra effet 20 jours après la date de son avertissement officiel.

X - Pour toutes autres questions, non prévues dans le présent contrat, on se soumettra aux lois et règlements régnant dans le pays.

Formation d'hondolama

Durant la fin de l'année 1970, le Département du Développement Industriel de la Haute-Volta (D.D.I.), mis à part sa direction et son secrétariat, n'avait comme personnel de cadres que deux jeunes volontaires, l'un d'eux étant chargé de collaborer avec un des deux experts déjà sur place : M. Galba de l'ONDI et M. Garnier de l'Assistance Technique Française. Il n'y avait personne de disponible au D.D.I. pour collaborer au problème du domaine industriel.

On envisageait une troisième personne destinée à devenir mon homologue. Les formalités et les longues démarches administratives coïncidaient avec la fin de l'année budgétaire, et ce ne fut que seulement dans les premiers jours de l'année en cours que cette troisième personne fut en service dans le D.D.I. . Bachelier en Haute-Volta, il venait de finir ses études d'ingénieur en industries agricoles et alimentaires à Loupé en France. Il s'appelle M. Bakyouo.

C'est seulement dans l'intervalle de temps janvier-février que j'ai eu des contacts avec M. Bakyouo. Dans la mesure du possible, il a été initié aux problèmes des domaines industriels et mis au courant des études du projet du domaine industriel de la ville de Ouagadougou.

D'autres contacts avec les deux jeunes anciens cadres du D.D.I. mentionnés ci-dessus ont eu lieu. Ils étaient forcément subordonnés au calendrier de leur emploi de temps et étaient limités aux périodes de liberté que leur laissait leur travail avec Messieurs les Experts.

Etude préliminaire de développement du lotissement industriel
pour industries de toutes dimensions

La superficie totale de la zone est estimée à près de 100 ha. Elle est située près de la ville de Cagadougou pour permettre le vu et vient à bicyclette. La communication de la zone sera assurée et par la route existant allant de la capitale à Laya, et par le chemin de fer à réaliser dans le futur. La route, non encore bitumée, pourra facilement le devenir. Nous avons vu le coût du bitumage de cette route sur une largeur de 6 mètres : près de 15 millions de francs CFA. L'étude finale du tronçon de chemin de fer entre la ville de Cagadougou jusqu'à l'entrée de la zone industrielle est faite par les soins des Nations Unies. La réalisation coûtera près de 440 millions de frs CFA. L'étude de la réalisation du chemin de fer à l'intérieur de la zone industrielle est faite par la SAN. On a prévu un coût de réalisation de près de 55 millions de frs CFA.

A l'intérieur de la zone, une route principale et des voies d'accès en nombre suffisant seront créées.

Une requête de financement est, depuis un certain temps, adressée au FED.

Nous avons vu, dans les pages précédentes, que les eaux industrielle et potable sont déjà prévues. La conduite d'eau industrielle d'un diamètre de 600 mm, avec un débit de 220 m³/heure et une pression de 2 kg/cm², bordant la zone industrielle est déjà en service.

Un contrat de réalisation de transport d'eau potable est signé et sera bientôt commencé. Cette dernière conduite d'un diamètre de 100 cm, avec un débit de 40 à 50 m³/heure longera également un côté de la zone industrielle.

On projette que cette conduite assurera l'alimentation de l'abattoir dont la consommation journalière ne dépassera pas 64 m³. Le surplus est appréciable et pourra servir aux besoins de toutes sortes d'industries, sauf des industries à grande consommation d'eau où une étude spéciale de possibilité s'imposera.

Une partie de cette conduite d'eau potable est déjà réalisée. Il s'agit du tronçon entre Ouagadougou et l'emplacement de l'ancien abattoir. Le restant, c'est à dire le tronçon entre l'ancien et le nouvel abattoir doit être réalisé dans l'année en cours 1971. Suivant la pression exercée dans la conduite d'eau potable, on peut être amené à construire certains exutoires d'eau.

Nous avons également vu qu'un courant de moyenne tension de 15.000 volts touche déjà au bord de la zone industrielle.

On ajoutera le réseau de la distribution pour alimenter la zone au courant électrique.

Un moyen d'épuration des eaux usées et une canalisation d'évacuation de ces eaux et de l'eau de pluie seront prévus. Ces eaux peuvent être versées dans un marigot situé à l'est de la zone industrielle.

Une première tranche de la zone est prévue pour les réalisations des années proches. Elle aura 48 hectares de superficie. Une estimation sommaire pour l'acquisition et pour l'aménagement de ces 48 hectares est déjà préparée. Elle se chiffre à près de 565 millions de francs CFA,

dont 36 millions pour l'acquisition du terrain et 529 millions pour l'aménagement, les routes, le réseau de distribution d'électricité, la distribution d'eau et la construction d'égout.

Les sources proposées pour le financement des réalisations et exploitation de ces 48 ha sont prévues, comme suit:

1^o) - P.C. pour la levée topographique et l'étude du plan d'urbanisme.

2^o) - B.M. pour la viabilité et l'aménagement, infrastructure, routes d'accès, eau, électricité, égout, etc.

3^o) - P.S.U.D. pour l'équipement du domaine industriel et envoi des experts.

4^o) - R.A.N. + Fonds de Garantie, pour l'installation du chemin de fer.

5^o) - Le Gouvernement Voltaïque, pour tout le reste des dépenses.

L'amorce des travaux dépendra de l'existence de crédit pour indemniser les cultivateurs. Ce qui ne peut se faire qu'à la fin de chaque récolte.

Pour le développement du lotissement, voici comment on pourra procéder. On prendra près de un dixième de la surface totale, soit 10 à 20 ha, pour une zone d'habitation destinée aux logements des cadres et contremaîtres des entreprises. On choisira un terrain convenable à cette fin, assez proche de la route, pas très exposé aux vents traversant la zone, c'est à dire autant que possible dans la partie sud de la zone industrielle.

Les services sociaux, café, restaurant, école, école technique, dépôt de carburant et autres seront placés vers le milieu afin de desservir à égalité toute la zone.

On prévoira également un entrepôt convenablement aménagé servant à la douane. Cet entrepôt facilitera énormément les démarches douanières des entrepreneurs.

Déjà et avant même que l'étude de viabilité de la zone industrielle ou de son aménagement soit faite, une industrie est décidée à s'installer dans la zone. Il s'agit de l'abattoir nouveau dont la construction est projetée pour l'année 1971.

L'eau et l'électricité étant sur place, c'est une heureuse décision d'aborder les réalisations. Nous avons décrit dans les pages précédentes qu'on pourrait agir de la même façon pour la réalisation du projet domaine industriel, indépendamment des études et aménagement de la zone industrielle.

L'investissement pour l'abattoir est de l'ordre de 700 millions de frs CFA.

Avec le domaine industriel, ce sont les deux seules entreprises dont la réalisation sur les lieux de la zone industrielle semble décidée à l'heure actuelle.

Une troisième entreprise " L'Air Liquide " viendra probablement après les deux citées plus haut. En effet, ses promoteurs ont exprimé le désir de l'implanter dans la zone industrielle, mais après que l'aménagement de celle-ci sera terminé. Son investissement est estimé à près de 100 millions de frs CFA.

Les autres industries seront des souhaits pour l'avenir.

Une liste de ces types d'industries a été préparée par la Direction du Développement Industriel. Cette liste complétée et rapportée est rapportée dans les lignes ci-dessous.

En tout cas, on placera autant que possible les entreprises inusulubres vers le nord-ouest de la zone afin de minimiser leur effet sur la ville de Ouagadougou. Les industries du même genre se placeront les unes à côté des autres. Par exemple une parcelle logera uniquement les industries chimiques, une autre les industries alimentaires. Ainsi de suite.

Les industries qui vont être autorisées peuvent être implantées aussi bien dans la zone industrielle de la ville de Ouagadougou que dans d'autres villes de Haute-Volta. Le choix de l'emplacement dépendra de facteurs variés parmi lesquels l'existence d'une industrie dépendant de celle envisagée et le désir et les moyens de l'entrepreneur jouent un grand rôle.

Voici quelques souhaits:

- Rizerie, projetée avec près de 100 millions de Frs CFA d'investissement.
- Les Piles sèches, avec 100 à 150 millions d'investissement
- Huilerie Savonnerie, avec près de 50 millions d'investissement (Aussi bien pour Ouagadougou que pour Bobo-Dioulasso)
- Laiterie, projetée avec près de 50 millions d'investissement.
- Conserve de viandes et de légumes, avec près de 50 millions d'investissement.
- Fabrication de la levure de boulangerie, avec près de 20 millions d'investissement (En association avec un des pays voisins pour s'assurer de l'écoulement annuel de près de 5.000 Tonnes de levure).
- Industries pharmaceutiques.
- Verrerie pour verres creux (A l'échelle artisanale, façonnage rudimentaire, non luxe).

- Atelier pour conditionnement des pesticides et engrais.
- Fabrication des Jus de Fruits (Aussi bien pour Banfora que pour Ouagadougou) ou pour Orodara)
- Usines Alimentaires (Aussi bien pour Banfora que pour Ouagadougou)
- Fabrique de plats cuisinés africains.
- Fabrique d'Aliments pour bétails.
- Textile, Filature et tissage en banfon, en Juta ou vue de servir le pays de sacs pour denrées alimentaires et autres.
- Textile, Filature et tissage en coton (aussi bien à Koudougou qu'à Ouagadougou ou ailleurs).
- Paroquinerie.
- Entrepôts de construction.
- Meubles et Bois.
- Fabrique de charroques, d'outillage agricoles et d'outils à main.
- Pièces détachées en général et pour vélos et vélomoteurs en particulier (aussi bien à Bobo-Dioulasso qu'à Ouagadougou).
- Montage des Radios et des Transistors.
- Dépôt général de Transport en Commun.

Les entreprises souhaitées pour le domaine industriel.

Nous avons vu qu'un questionnaire fut envoyé à toutes les entreprises voltaïques existantes, afin de connaître leur avis sur le domaine industriel et éventuellement leur désir de s'installer dans le domaine. Nous avons effectué également de nombreuses visites d'usines et eu des entretiens avec leurs dirigeants. Nous avons eu également des pourparlers avec des particuliers susceptibles de s'intéresser aux affaires du domaine industriel.

Les réponses à notre questionnaire ne furent pas encourageantes. Au 60 questionnaires envoyés, il y eut 14 réponses. Parmi ces 14 personnes ayant répondu, 3 seulement sont intéressées par l'affaire et leurs demandes se rapportent aux possibilités de la zone industrielle, par leur volume et leur grandeur. Elles sont hors de la portée du domaine industriel. Il s'agit de:

1^o) - SCOMB (Société Coopérative Ouvrière de Moubles et de Bâtiment) désireuse d'obtenir 17.000 m² de terrain pour y construire 2.400 m² de bâtiment à ses frais.

2^o) - Centre de Tannage, désireux de s'installer à côté de l'abattoir, source de son ravitaillement.

Nous avons parlé à ses dirigeants et leur avons expliqué que l'abattoir sera placé tout près d'eux, à 1 ou 2 kms de distance. Alors ils ont trouvé que leur emplacement actuel avec les bâtiments existants répondrait bien pour le futur et ils ont alors retiré leur demande.

3^o) Les Presses Africaines, Maison catholique à Ouagadougou, implantée actuellement dans l'enceinte de la cathédrale et désireuse de se déplacer si l'occasion se présente.

Ceci concerne les entreprises existant déjà dans le pays. Pour les industries dont on souhaite, dans l'avenir, l'installation dans le domaine industriel, en voici un certain nombre énuméré ci-dessous:

1^o) - Atelier de céramique, fabrication des carreaux en ciment. L'industrie du bâtiment est en voie de développement. C'est une affaire qui rendra de grands services.

2^o) - Fabrication de récipients à base de PVC. D'une fabrication facile, ces sortes de récipients serviront comme réservoirs pour les vins, les colas, la bière, le lait le yaourt, les bonifitures. Manquant dans la fabrication locale les produits en verre creux sont importés et leur

prix de vente est élevé.

3°) - Atelier de soudure, fabriquant des récipients métalliques pour usages domestiques.

4°) - Production de l'Oxygène. Avec le développement de l'industrie du bâtiment et l'extension des constructions métalliques, le marché sera de plus en plus accru. Actuellement de lourds cylindres d'oxygène à l'usage des hôpitaux ou de la construction sont importés.

Énumérons encore les entreprises souhaitables suivantes:

- Parfumerie
- Articles de ménage en fer blanc
- Ferrerie
- Fabrication de cahiers pour écoliers
- Biscuiterie

Certaines des industries mentionnées pour l'implantation dans la zone industrielle peuvent profiter des facilités du domaine industriel. Si elles sont proposées à une petite échelle, elles peuvent s'installer dans le domaine. Il s'agira des:

- Insecticides
- Pâtes Alimentaires
- Maroquinerie/.

STATUT DE L'O.P.E.V.

Article 1 - Les statuts de l'office de Promotion des Entreprises Voltaïques (O.P.E.V.), créé par l'ordonnance n° 70/ _____ / PRRR/PL.TP du _____ sont définis par les articles ci-après:

Article 2 - L'OPEV dont le siège est fixé à Ouaga ougou est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial. A ce titre, il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Article 3 - Les activités de l'OPEV ont pour but la promotion et la réalisation de petites entreprises voltaïques.

A ce titre, l'OPEV a pour vocation:

- d'élaborer et d'appliquer les mesures de promotion et d'assistance pour la petite et moyenne entreprise voltaïque et pour l'amélioration et la modernisation de l'artisanat.
- de réorganiser et moderniser les petites et moyennes industries existantes.
- de rechercher des capitaux complémentaires auprès d'investisseurs voltaïques.
- établir les études de pré-investissement
- effectuer toutes les actions d'assistance à l'artisanat ou aux petites et moyennes entreprises industrielles.

En outre l'OPEV participera à la création des domaines industriels établis en Haute-Volta et pourra conseiller les services gouvernementaux sur les choix prioritaires et la définition des programmes généraux en

matière d'industrie.

Article 4 - L'ONIV pourra assurer à titre onéreux la tenue ou le contrôle des comptabilités des sociétés qui en feront la demande.

Article 5 - L'ONIV pourra assurer l'expertise technique des sociétés dépendant du Gouvernement, des Collectivités secondaires ou de la SMD.

L'ONIV pourra également donner son avis technique sur les dossiers de demande d'admission au bénéfice du Code des Investissements.

Article 6 - L'ONIV, outre la Direction et les services annexes (services administratifs et comptables)

Composera : une section promotion et assistance technique
une section formation

L'organisation et le règlement intérieur sont fixés par le Conseil d'Administration.

Article 7 - La gestion de l'ONIV est assurée par un Conseil d'Administration et un Directeur.

Article 8 - Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

PRÉSIDENT : Le Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines
ou son représentant.

Membres : Le Directeur du Travail, de la Main d'Ouvre et de la Formation professionnelle
Le Directeur du Plan
Le Directeur du Développement Industriel et de l'Artisanat
Le Directeur du Commerce
Le Directeur du Budget
Le Directeur de la BND (Banque Nationale de Développement)
Le Président de la Chambre de Commerce

Deux Représentants de la Chambre d'Industrie

Trois Personnalités du secteur privé désignées par le Ministre du Plan en raison de leurs compétences particulières.

Article 9 - Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par semestre sur convocation de son président ou à la demande de la majorité de ces membres ou du Directeur de l'Office.

Article 10 - Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Aucun membre ne peut disposer de plus d'une procuration.

Les débats du Conseil sont sanctionnés par vote adopté à la majorité des voix; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 11 - Le Conseil d'Administration délibère sur le programme de l'Office, ses résultats, les comptes de l'exercice et les rapports de gestion présentés par le Directeur.

Ces délibérations sont soumises aux ministres de tutelle qui disposent de 15 jours pour faire connaître leurs observations. Passé ce délai, les délibérations sont réputées approuvées.

Article 12 - Le Directeur de l'Office est nommé par décret, sur proposition du Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Article 13 - Le Directeur, voix consultative aux débats du conseil d'Administration, agit par délégation du président du Conseil d'Administration et rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration.

Article 14 - Les agents et employés de l'Office ne peuvent prétendre à la qualité de d'agent de l'Etat.

Article 15 - L'Office utilise la comptabilité commerciale, il peut exécuter toutes les opérations nécessaires à la réalisation de son objet, notamment acquérir tous biens meubles et immeubles, recevoir dons et legs.

Article 16 - Les ressources de l'Office sont constituées:

Par la vente de ses services, spécialement en matière de comptabilité et d'expertise,

Par les subventions, dons et legs.

Article 17 - Les dépenses de l'Office sont constituées:

Par les frais de fonctionnement

Par les salaires

Par les frais divers approuvés par l'autorité de tutelle.

Par le remboursement de la dette.

Article 18 - Les recettes et les dépenses de l'office sont prévues et évaluées dans un budget annuel dont le projet est préparé par le Directeur et soumis au Conseil d'Administration.

Article 19 - L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre.

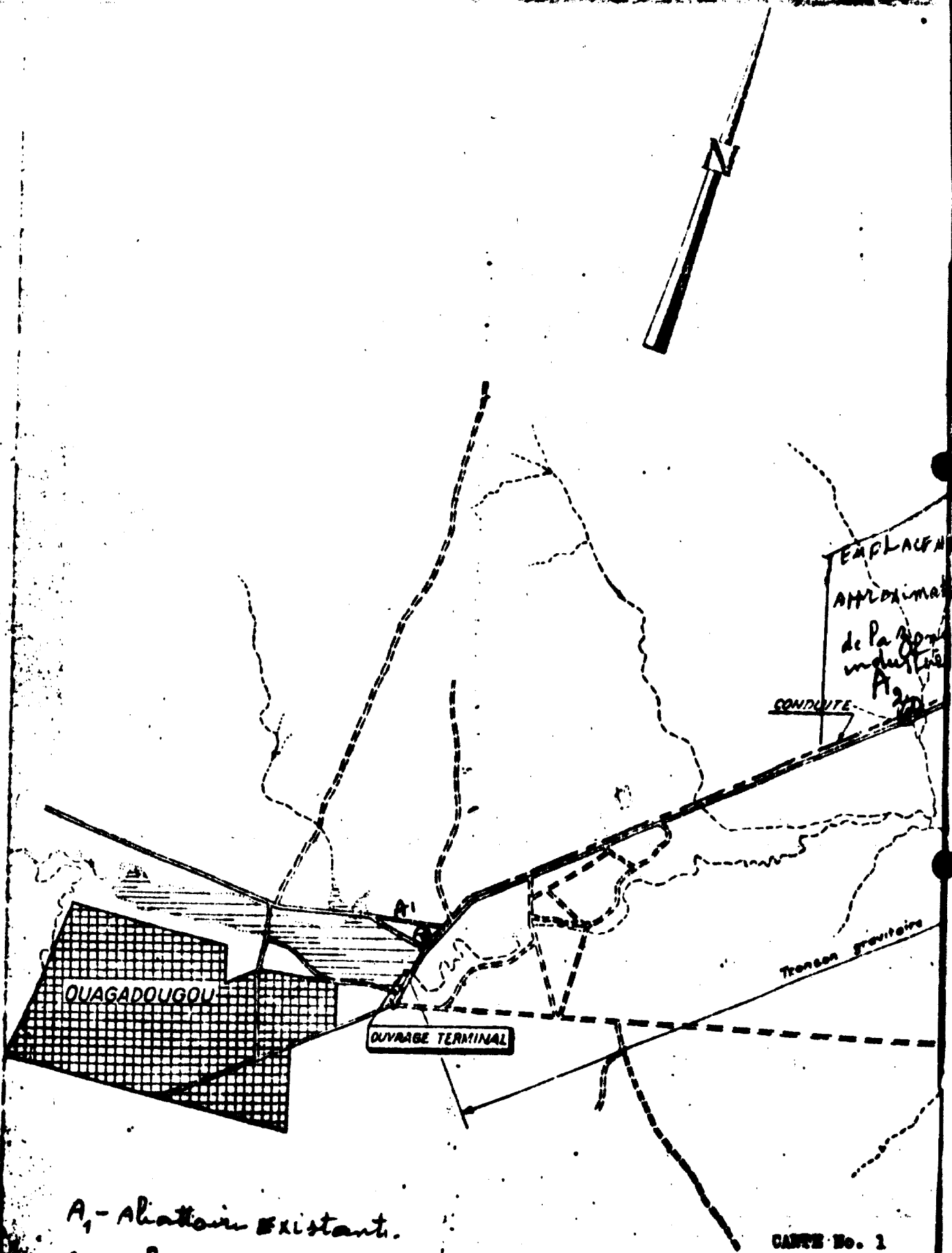
Au 31 Décembre, les comptes seront arrêtés et l'exercice sera clos. L'inventaire et le bilan financier seront soumis au Conseil d'Administration.

Article 20 - Deux commissaires aux comptes sont désignés chaque année par le Conseil d'Administration parmi les agents du Ministère des Finances avec mandat de vérifier les comptes de l'office et de présenter un rapport annuel.

Article 21 - La gestion financière de l'office est soumise au contrôle de

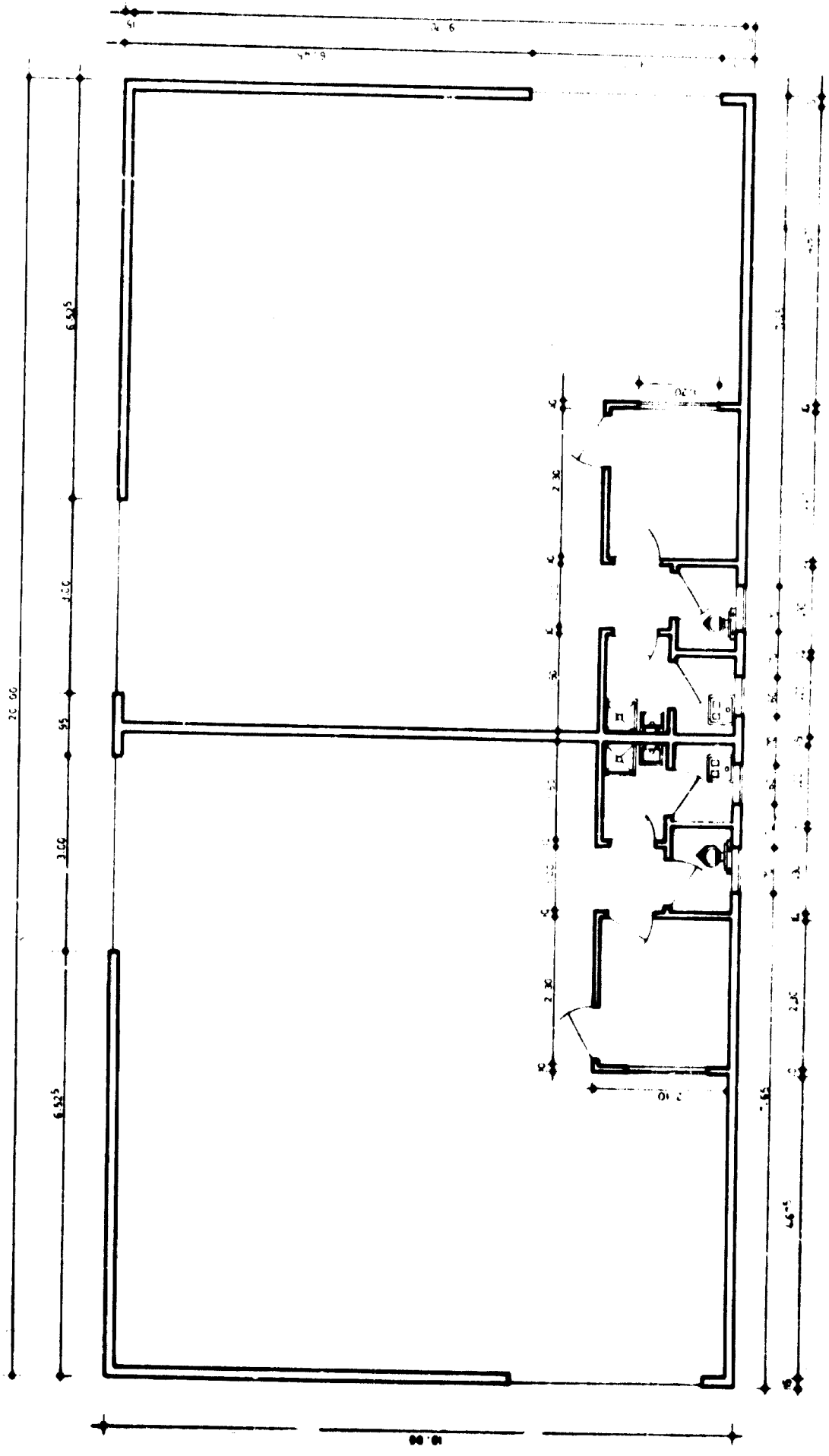
Ministère des Finances et attachement de l'Inspection Générale des
Finances.

Article 22 - Le Ministre du Plan et des Travaux Publics et le Ministre
des Finances et du Commerce sont chargés chacun en ce qui les concerne
de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la Haute-Volta.

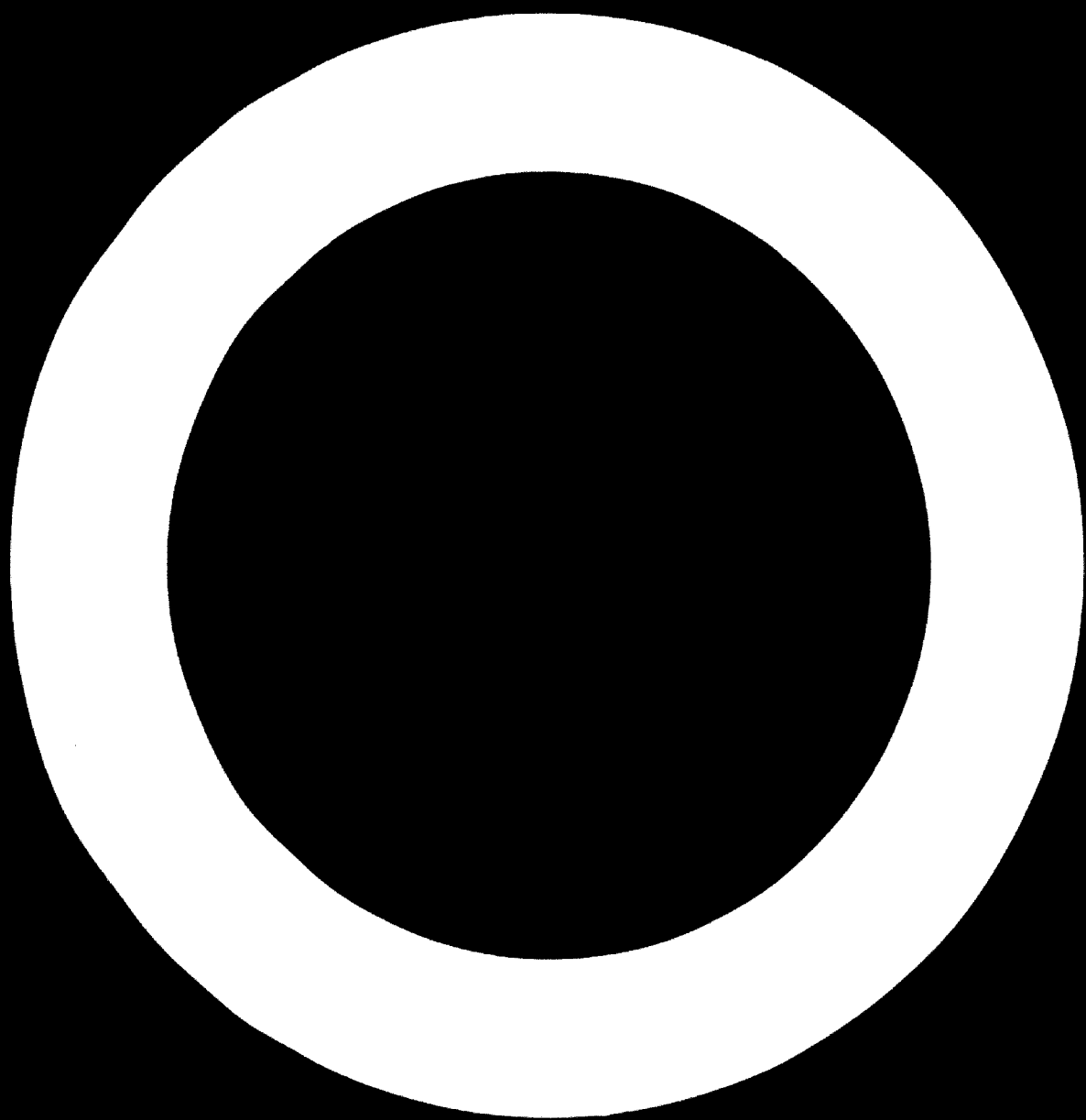


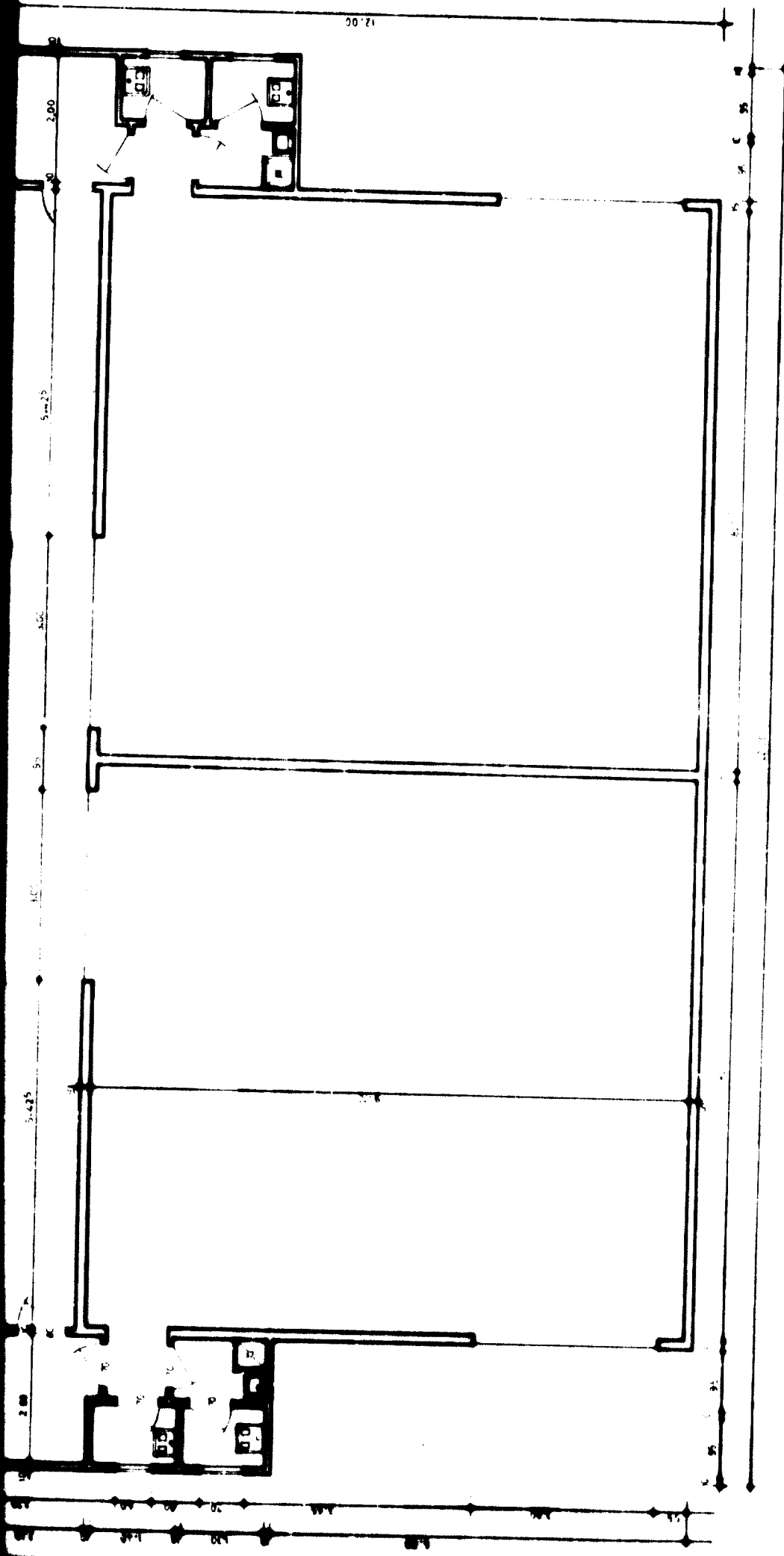
A₁ - Abattoir existant.
 A₂ - Abattoir à bâtir

CARTE No. 1

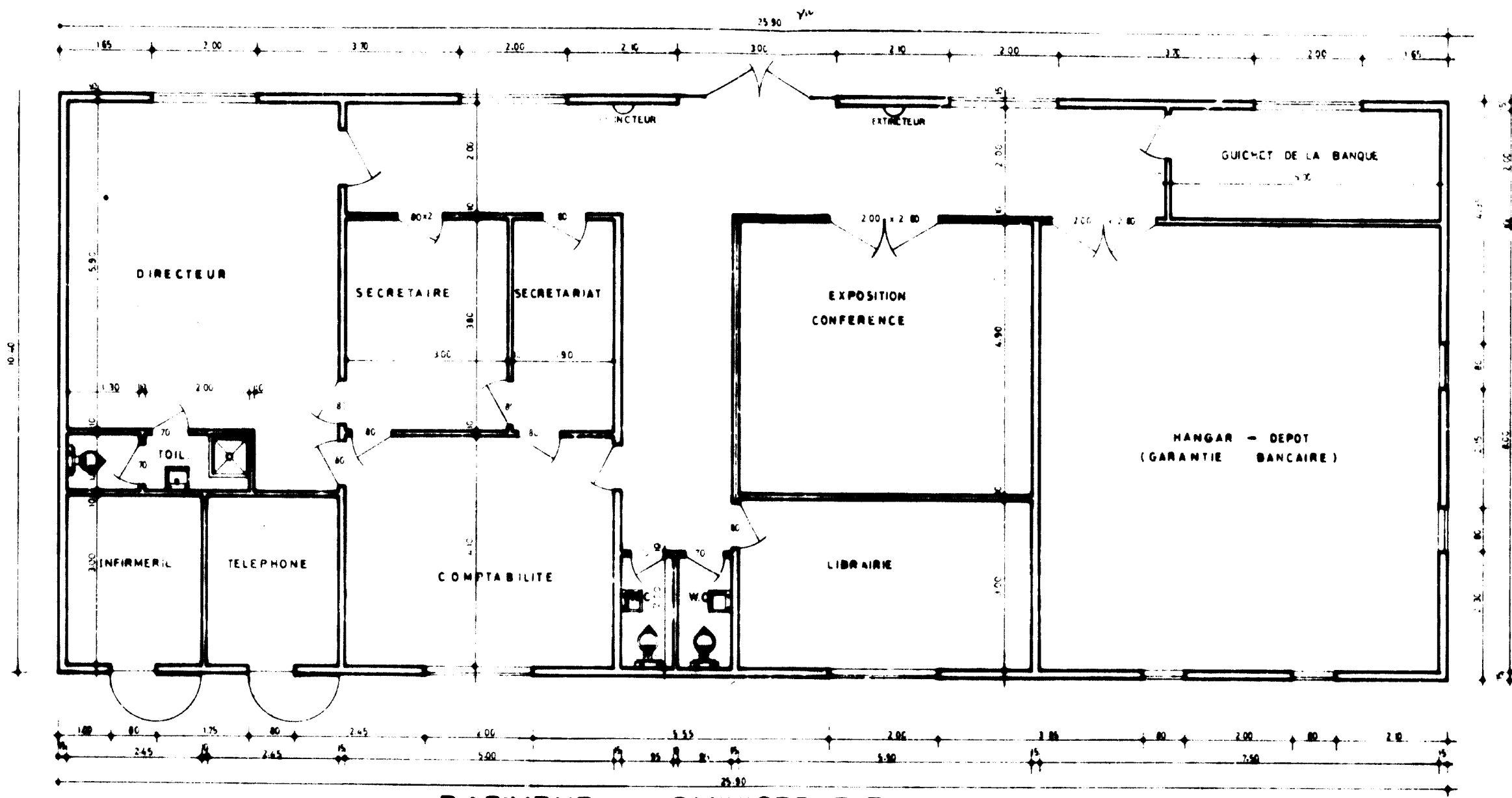


-USINE STANDARD - TYPE A-

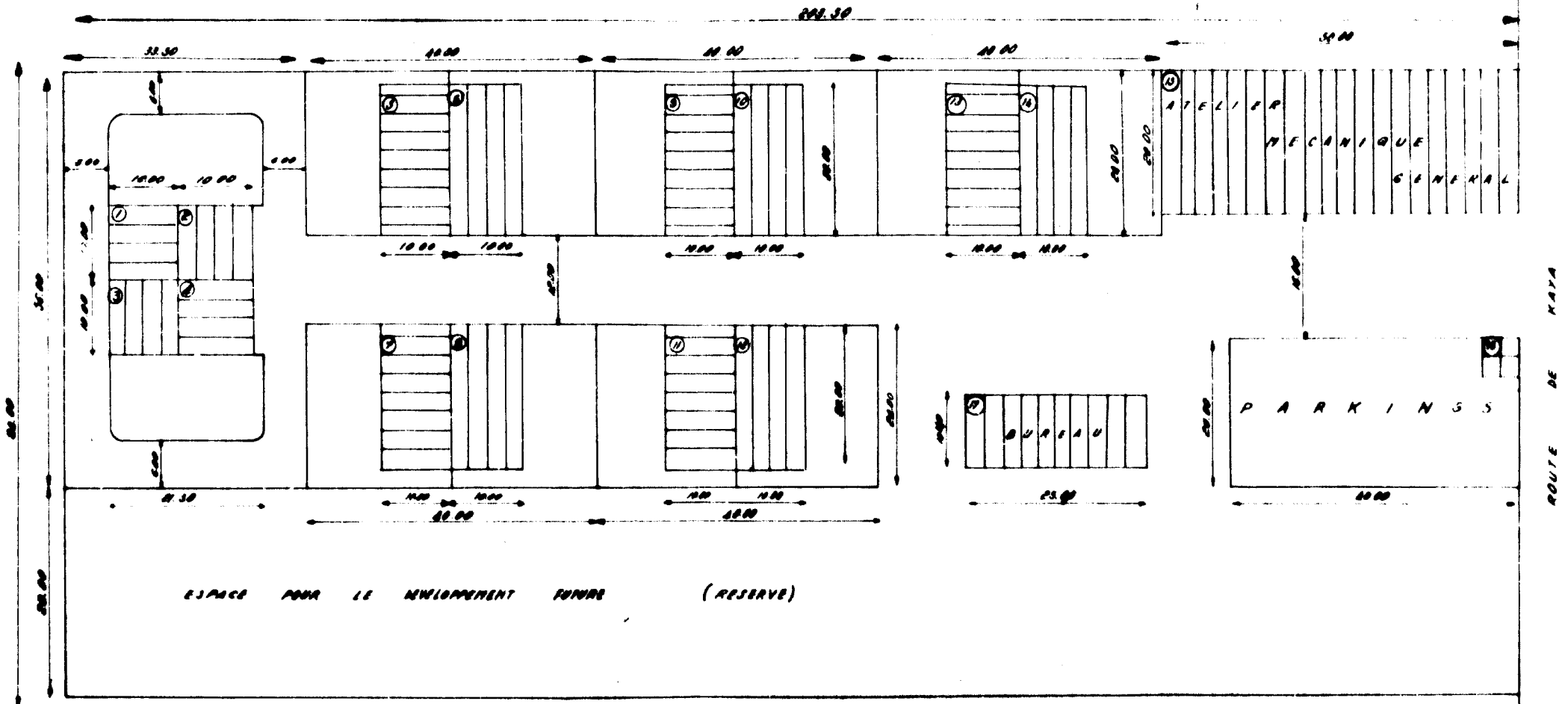




-USINE STANDARD TYPE B -



BATIMENT ADMINISTRATIF



L'EMPLACEMENT DU DOMAINE INDUSTRIEL APRES ADJUSTEMENT DES BÂTIMENTS AVEC UNE ESPACE DE RESERVE DE 5.100m²
 TOTAL DE LA SURFACE DU DOMAINE INDUSTRIEL 17.100m²

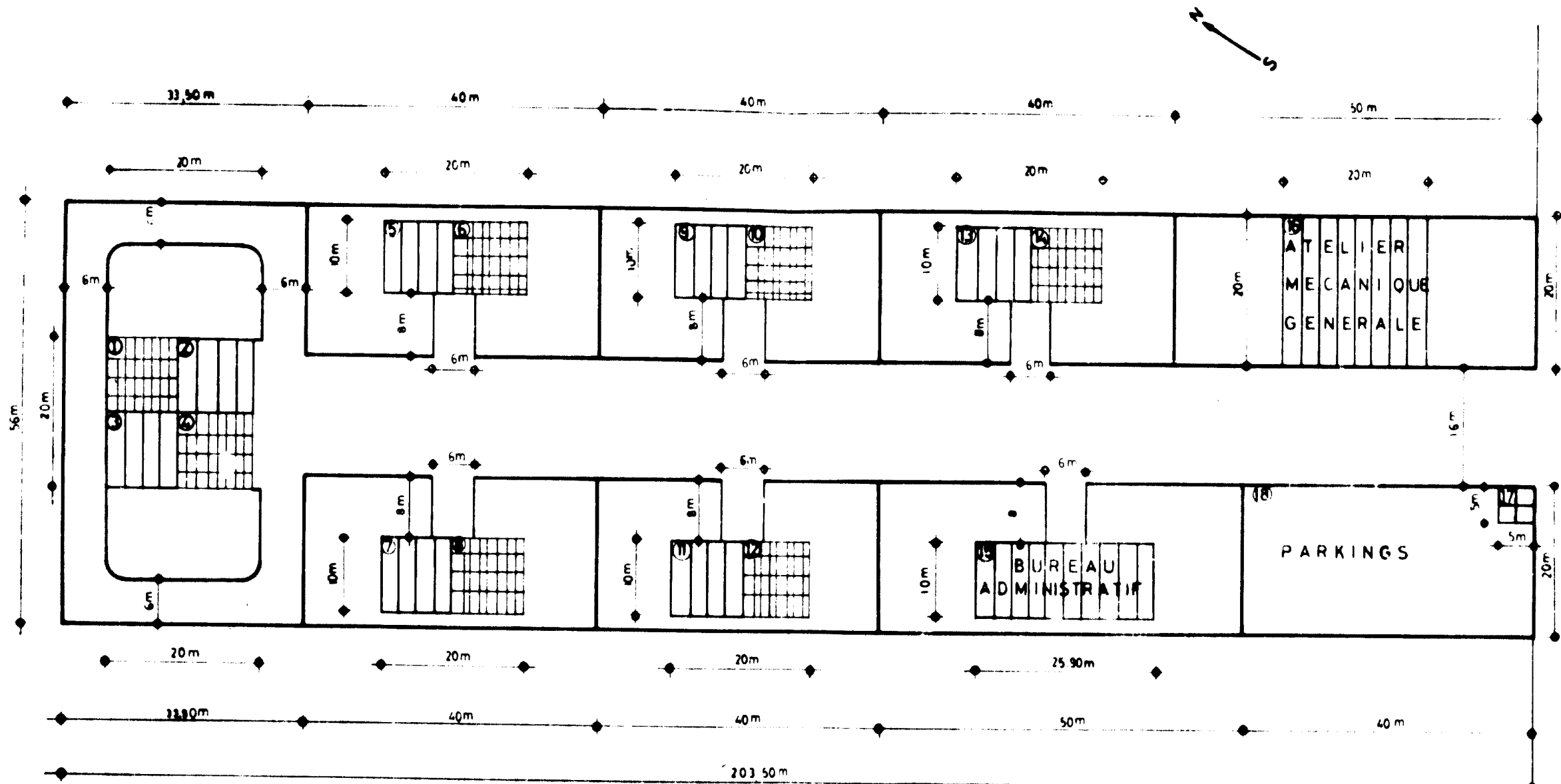
- 8 BÂTIMENTS MODULAIRES A 100m² (1 à 8)
- 10 BÂTIMENTS MODULAIRES A 200m² (9 à 18)
- 1 BÂTIMENT ATELIER 1.000m² (15)
- 1 CONCIERGE 25m² (16)
- 1 BÂTIMENT BUREAU 200m² (17)

PHASE I

PROMOTEUR FINANCE D'AMORTIR DES BÂTIMENTS VARIÉS
 TOTAL DE SURFACE DE CELLES-CI 2.000m²

PHASE II

ROUTE DE KATA

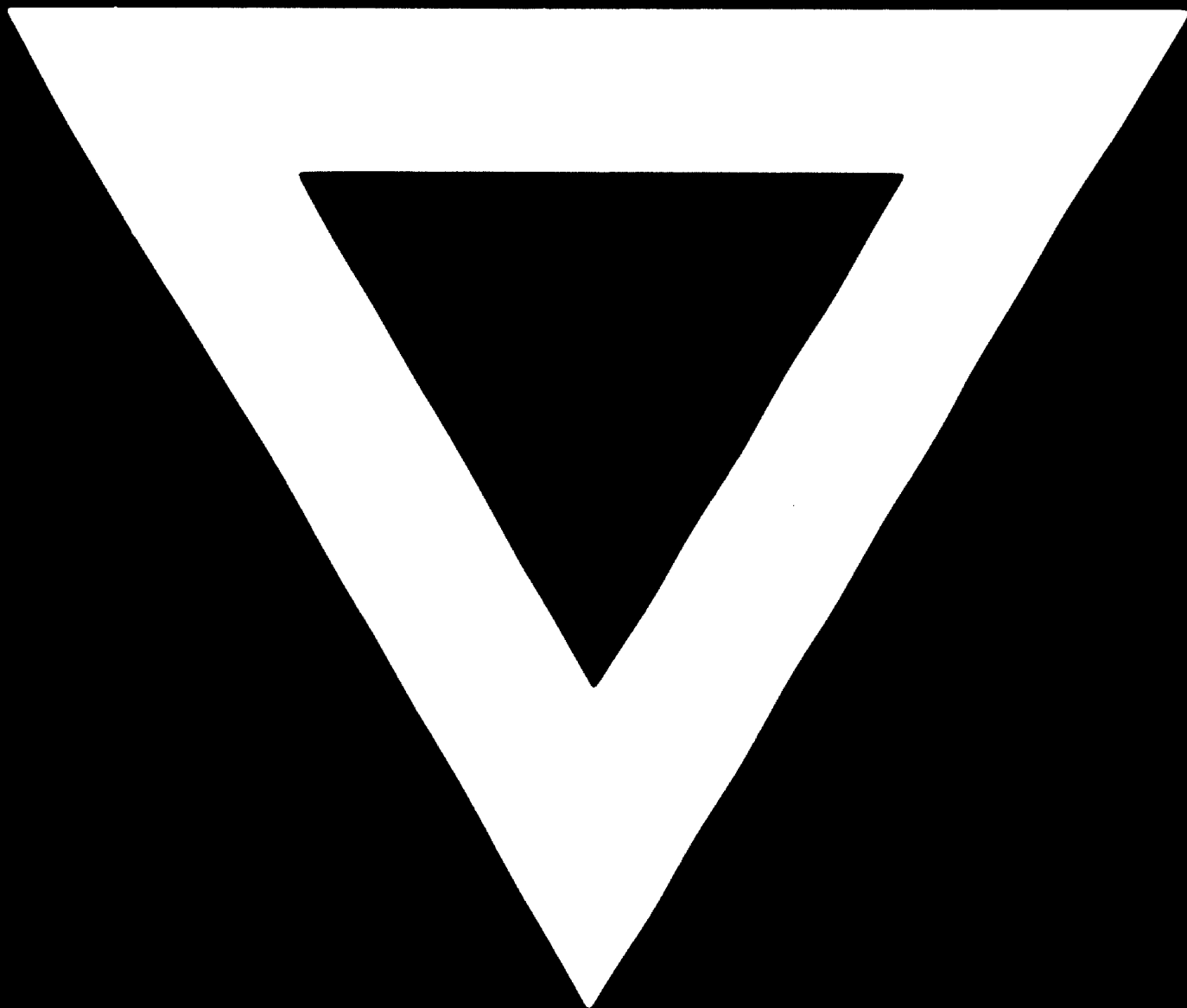


PROJET P.N.U.D.
DOMAINE INDUSTRIEL
à OUAGADOUGOU

- LEGENDE -

	BATIMENT	TERRAIN	
16	USINES NORMALISEES (1) & (2)	1 400 m ²	4 988 m ²
1	BUREAU ADMINISTRATIF (15)	200	1 000
1	ATELIER MECANIQUE G (16)	4 000	1 000
1	CONCIERGE (17)	25	
1	PARKING (18)		77.5
	DIFFERENTES VOIES ACCES		3 668
	TOTAL	2 025 m²	11 739 m²





75.08.08